

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



2020-2021



institut national  
de jeunes sourds  
de Paris

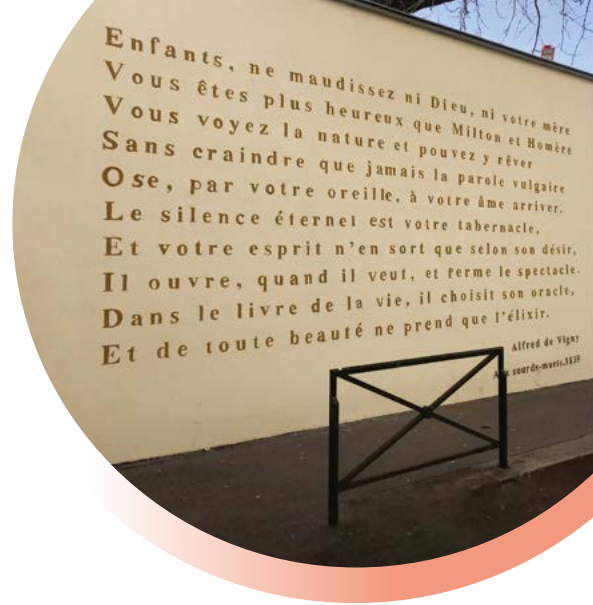




2020



2021



## ÉDITO

Lorsque nous réfléchissons à nos orientations stratégiques 2021-2025, nous n'envisageons pas la crise d'une ampleur inégalée que nous allons traverser et que nous traversons encore.

Nous avons relevé quotidiennement des défis pour poursuivre nos missions et finalement appris à travailler différemment en inventant de nouvelles réponses qui ont alimenté notre projet, voté en juin 2020 par le Conseil d'Administration.

Au-delà d'une vision et d'un document de référence, notre projet d'établissement est la traduction concrète de notre engagement envers les publics que nous accompagnons. Exigences de qualité, d'écoute, de persévérance, de travail et de courage qui doivent toujours nous guider. C'est aussi cela qui doit nous permettre d'attirer et de fédérer des compétences et des expertises pour mener à bien nos missions, au premier rang desquelles celles d'accompagner, d'éduquer et d'instruire, de faire reculer les préjugés, de transmettre, de soigner, d'innover, de partager son savoir-faire, de satisfaire et faire grandir les vocations. Les objectifs que nous poursuivons sont clairs : améliorer et garantir la qualité de l'enseignement, de l'éducation et de l'accompagnement pour les enfants, les jeunes et leur famille qui nous font confiance ; inventer de nouvelles réponses aux situations humaines parfois complexes que nous rencontrons ; s'ouvrir sur notre environnement, innover en renforçant les coopérations et le travail en réseau qui doit irriguer toutes nos actions et nos projets ; préserver la qualité de vie au travail pour tous les professionnels.

Ce rapport d'activité 2020-2021 est une photo de notre établissement qui est d'abord et avant tout une communauté humaine qui constitue sa force principale.

Bonne lecture,

**Élodie HÉMERY**

Directrice





# SOMMAIRE

## Rapport d'activité 2020 / 2021

- 06 La surdit , parlons-en !**
- 10 Quels moyens de communication ?**
- 11** La lecture labiale
- 12** La langue franaise parl e compl t e (LfPC)
- 14** La langue des signes franaise (LSF)
- 16 Cadre strat gique de l'INJS**
- 17** Projet d' tablissement 2021-2025
- 18 Enfants et jeunes sourds   l'INJS**
- 19** Effectifs 2020-2021
- 22** Profil des  l ves
- 26 Les missions de l'INJS**
- 27 L'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE ET GLOBAL P dagogique,  ducatif, Social et Parental, M dical et Psychologique**
- 31 Actualit ** R ouverture du CDI
- 34 Focus** sur le travail des orthophonistes
- 36 Focus** sur la mobilisation des services m dicaux pendant la crise sanitaire
- 38 L'INNOVATION ET LA RECHERCHE Un  tablissement ins r  dans des r seaux diversifi s**
- 39** Les P les Ressources
- 40** Projets de recherche finalis s
- 41** Projets de recherche en cours
- 42**  v nements, apports d'expertise et donn es partag es
- 42** Comit  scientifique
- 43** R seau francophone
- 44 Actualit ** Infosens
- 48** Le R seau francilien surdit  : Travail en r seau et sensibilisation
- 50 LA VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DE L'INJS**
- 51** Faits marquants
- 52 Focus** Lucien Couteau - Peintre du XX  si cle
- 54 Organisation g n rale**
- 55** Organigramme
- 57** Bilan social
- 66 Focus** sur le m tier de conseiller en pr vention
- 70** Instances
- 74 2020-2021 en images**
- 77 Glossaire**



# LA SURDITÉ, PARLONS-EN !

---

**La déficience auditive ou hypoacousie** est définie par une diminution partielle ou totale de la capacité à entendre les sons, mais aussi par une modification de leur perception. C'est la déficience sensorielle la plus fréquente. La grande majorité des surdités est due à un dysfonctionnement au niveau de l'oreille. Il existe aussi de rares cas de surdités centrales impliquant le nerf auditif ou le cerveau.

Les conséquences de la surdité varient en fonction du degré de surdité, de l'âge d'apparition, des possibilités d'appareillage, de la prise en charge.



## La surdité en chiffres



**500**  
MILLIONS

de malentendants  
dans le monde



**6**  
MILLIONS

de malentendants  
en France

**7<sup>E</sup>**

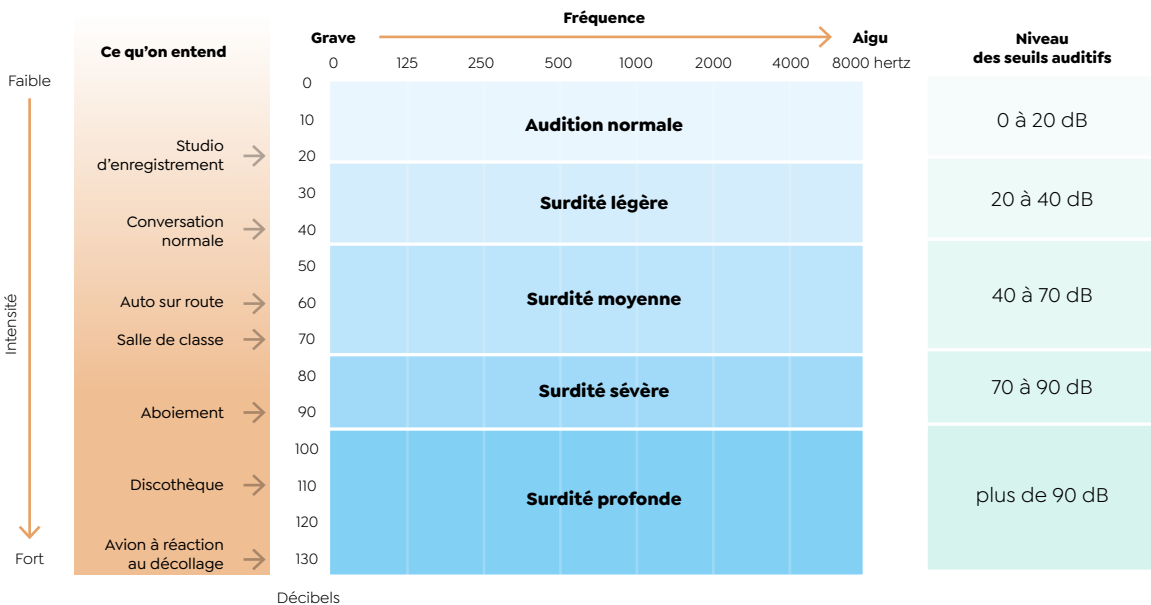
cause mondiale  
d'invalidité  
au quotidien



Source : OMS

## LES DEGRÉS DE PERTE AUDITIVE

La **surdité** (ou **déficience auditive** ou **hypercousie**) est définie en fonction de la perte auditive bilatérale en décibels (dB), mesurée en **audiométrie**.







## SURDITÉS GÉNÉTIQUES ET SURDITÉS ACQUISES

Une surdité peut être d'origine **génétique** ou **acquise** au cours de la vie à cause d'un traumatisme, une infection, une intoxication, du vieillissement. Elle peut aussi être acquise en raison d'une prédisposition génétique, avec des conséquences plus ou moins importantes sur l'audition face à un traumatisme ou une infection.

**75 % des surdités ont une cause génétique et 25 % des surdités sont acquises pendant la grossesse ou après la naissance.**

Sur

**1 000**  
NAISSANCES,

**1**

**ENFANT**

est atteint  
de surdité.





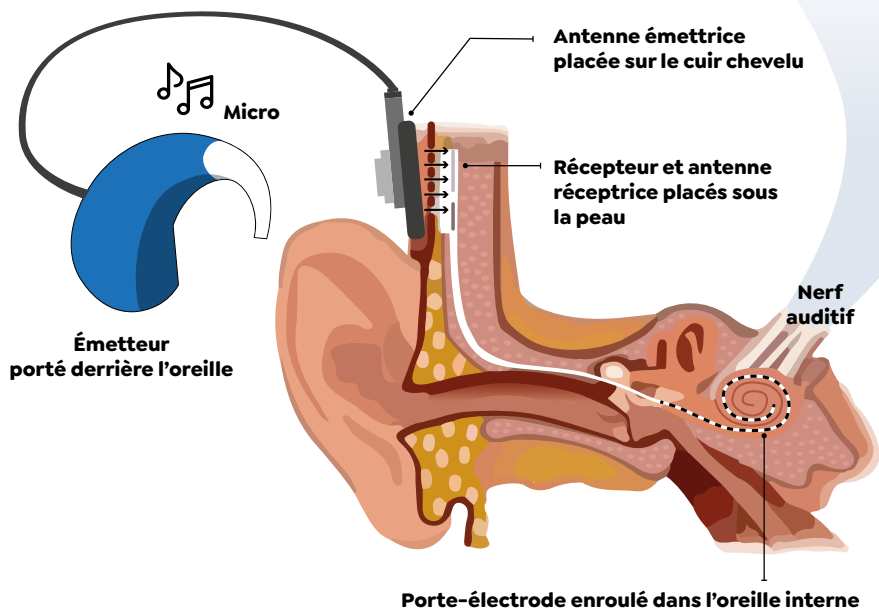
# L'APPAREILLAGE AUDITIF

Le but de l'appareillage auditif consiste à amplifier le message vocal de telle sorte que la communication orale soit facilitée.

- Prothèse auditive conventionnelle par voie aérienne : La prothèse amplifie les sons et traite les informations acoustiques par voie aérienne (voie naturelle)
- L'appareillage par voie osseuse : amplification **acoustique transmise** par l'os à la cochlée.

## L'IMPLANT COCHLÉAIRE

Le principe de l'implant cochléaire est de transformer les signaux analogiques, enregistrés par un micro, en signaux numériques qui stimulent directement les fibres du nerf auditif par l'intermédiaire d'électrodes insérées dans la rampe tympanique de la cochlée.



## LES LIMITES DES PROTHÈSES AUDITIVES ET DES IMPLANTS COCHLÉAIRES

Aucun de ces dispositifs de réhabilitation auditive n'est une réparation rétablissant une audition normale : il n'y a pas de « transformation » d'un enfant sourd en enfant entendant. La perception des sons est imparfaite, que ce soit avec les prothèses numériques ou avec l'implant cochléaire :

- Pour les prothèses, la difficulté principale est la restitution des fréquences aiguës
- Pour l'implant comme pour la prothèse, les difficultés sont plus importantes dans des situations particulières comme le téléphone, les discussions de groupe, la musique...



# QUELS MOYENS DE COMMUNICATION ?

---

Les personnes sourdes et malentendantes choisissent un mode de communication en fonction de leur situation et de leur histoire personnelle. Une même personne peut communiquer différemment au cours de sa vie ou selon le contexte (famille, travail, amis, etc.).

Les personnes sourdes et malentendantes disposent de **la langue française orale (audition, lecture labiale, LfPC)** et/ ou de **la langue des signes française**.



## LA LECTURE LABIALE

**Les personnes sourdes et malentendantes, même appareillées ou implantées, reçoivent la parole de manière incomplète ou déformée. La lecture labiale est une technique utilisée pour reconnaître les mots de manière visuelle, en fonction de la forme prise par les lèvres. Elle est un complément important de l'audition et permet d'améliorer significativement la perception du langage, les sons ayant une traduction visuelle : les images labiales. Les entendants l'utilisent aussi de manière automatique et inconsciente, notamment dans un contexte bruyant (restaurant, transports en commun, etc).**

### Les limites de la lecture labiale

Cependant certains sons, articulés à l'arrière de la bouche, sans intervention des lèvres, n'ont pas d'images labiales très nettes comme [k], du [g], du [r]. Par exemple, hors contexte, il est difficile de distinguer

des paires de mots comme « grain » et « gain » ou comme « gras » et « rat ». En outre, les sons articulés, dont les images labiales sont identiques sont des sosies labiaux comme par exemple [p]/[b], [s]/[z], etc. Enfin, lorsqu'une personne parle, elle peut enchaîner les sons de manière rapide, en articulant parfois exagérément ou trop peu.

Pour toutes ces raisons, la lecture labiale reste un complément à l'information auditive. En fonction du contexte, de ce dont on est en train de parler, le cerveau est capable de faire des hypothèses souvent justes pour accéder au sens de manière cohérente : on parle de suppléance mentale.

### Optimiser la lecture labiale

Pour une meilleure efficacité, la lecture labiale, spontanée peut être entraînée grâce à des rééducations spécifiques proposées par les orthophonistes.



# LA LANGUE FRANÇAISE PARLÉE COMPLÉTÉE (LfPC)

**La Langue française Parlée Complétée s'inscrit dans les projets linguistiques de l'INJS. Quel que soit le mode de communication prioritaire du jeune, son utilisation par les professionnels participe au développement des compétences linguistiques orales et écrites.**

L'utilisation de l'outil LfPC peut se décliner :

- soit dans le cadre de la communication assurant ainsi la réception et la compréhension des messages oraux par le jeune sourd ;
- soit dans le cadre de pratiques pédagogiques comme aide à la réception/compréhension et à la production de la parole.

Dans tous les cas, la Langue française Parlée Complétée - LfPC - est un soutien efficace et indispensable à la maîtrise de l'écrit par le jeune sourd en compréhension et en expression.

Dans l'apprentissage ou le perfectionnement de sa lecture, la LfPC permet au jeune sourd de connaître et de maîtriser le système phonologique de la langue française, c'est-à-dire acquérir la capacité à isoler et à manipuler mentalement les unités sonores et non signifiantes de la parole : rimes, syllabes et phonèmes. Pour rappel, la phonologie constitue un facteur fondamental de l'acquisition des mécanismes d'identification des mots écrits. Elle permet à l'élève de maîtriser les règles de correspondance graphèmes-phonèmes. Ce dernier apprend alors qu'un phonème peut avoir des graphies différentes.

De plus, parce qu'il a été exposé à des messages codés, l'élève sourd rencontre moins de difficultés à la syllabation (il s'habitue peu à peu aux découpages syllabiques), au déchiffrement des groupes consonantiques complexes, des liaisons.

**Position des voyelles**

**Clés des consonnes**

**Clés du code LPC**

**Bon-**

**-jou-**

**-r**

**m** (mare)  
**t** (toi)  
**f** (fa) et toutes voyelles non précédées d'une consonne (âge)

**p** (par)  
**d** (dos)  
**ʒ** (joue)

**b** (bar)  
**n** (non)  
**ɥ** (lui)

**l** (la)  
**ʃ** (chat)  
**ʒ** (vigne)  
**w** (oui)

**k** (car)  
**v** (va)  
**z** (base)

**s** (sel)  
**r** (rat)

**g** (gare)  
**j** (fille)  
**ɲ** (camping)



L'utilisation de la LfPC par les professionnels permet à l'élève d'éviter les confusions de la lecture globale (deviennent/devinent). Il peut lire chaque mot syllabe par syllabe et le replacer dans le contexte global de la phrase. Il peut alors reconnaître les mots qu'il déchiffre et comprendre ce qu'il lit, y compris l'implicite, le métaphorique...

Dans l'apprentissage de son expression écrite, l'élève doit donner du sens à l'écrit qu'il produit et permettre au destinataire de comprendre le sens de cet écrit, de faire passer son message. Le langage écrit exige une attitude indépendante : le jeune n'a que les mots pour se faire comprendre. L'utilisation de la LfPC va permettre peu à peu des écrits moins

fautifs (omissions d'articles, places erronées des mots, mauvaises conjugaisons des verbes, etc.). En donnant à voir chaque désinence verbale, chaque petit mot, etc., la LfPC permet de réduire, voire d'éviter, les carences linguistiques chez le jeune sourd comme par exemple : « je suis tristesse, je sens pas bien » pour « je suis triste, je ne me sens pas bien » - « elle t'es belle » pour « elle est très belle » - « j'ai vous présenté de mon exposé » pour « je vais vous présenter mon exposé » - Ces graves difficultés ne se rencontrent pas chez un enfant normo-entendant. Elles ne se rencontrent pas non plus chez un jeune sourd dont la communication prioritaire a été la langue française codée, car il aura reçu la langue orale dans son intégralité et pu découvrir son fonctionnement en toute autonomie.

# LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

## Une langue et une communauté linguistique

Les sourds comme leur mode de communication visuo-gestuel existent depuis toujours tout du moins depuis l'émergence de l'homme de parole. Les traces sont abondantes mais dispersées : le sourd est cité dans l'Antiquité à travers les écrits des philosophes, sa marginalité est évoquée dans l'Europe médiévale et l'Église en a fait très longtemps un sujet de controverse. Certes, les langues signées ont toujours existé, mais à quelle période peut-on véritablement parler d'émergence de la langue des signes française ?

## Première trace et premier jugement

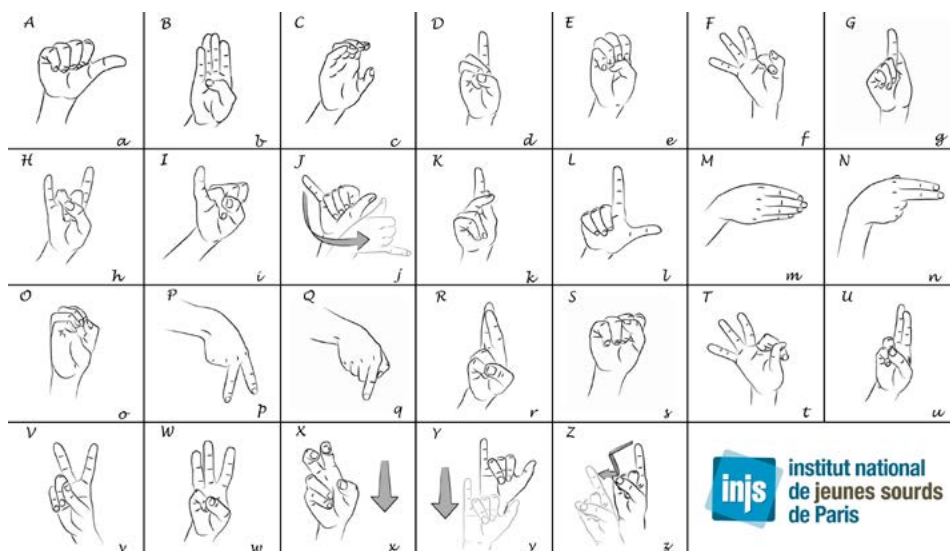
« il n'est rien dans l'intellect qui ne vienne d'abord des sens » d'Aristote a prévalu jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle et a neutralisé toute idée d'éduquer les sourds qui par nature étaient dépossédés d'intelligence : qui ne parle pas, ne peut penser. Les humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle influencés par une réhabilitation de la pensée antique, notamment avec Platon et son « Cratyle », restaureront peu à peu l'image du sourd. Les « gestes » commencent, à l'aube du siècle des Lumières à revêtir le statut de vecteur de sens.

## L'abbé de l'Épée : les signes méthodiques, la dactylogogie

Charles Michel de l'Épée (1712 – 1789) ordonné prêtre tardivement en raison de ses idées jansénistes rencontrera vers 1760 deux sœurs jumelles dont le mode de communication intéressera le grand grammairien qu'il était. Ignorant tout de la façon dont on instruisait alors les sourds, il étudie les signes qu'employaient ses deux élèves pour communiquer entre elles et y ajoute des signes, dits méthodiques pour structurer les différentes parties du discours. Il mettra par ailleurs en place la dactylogogie permettant de signifier chaque lettre de l'alphabet par une configuration distincte de la main.

## Émergence d'une communauté et d'une langue structurée

Par l'école qu'il fonde vers 1762, rue des Moulins à Paris, permettant le rassemblement d'une soixantaine d'élèves, une langue des signes émerge, se structure, se développe et répond aux besoins d'émancipation d'une communauté naissante. Si l'abbé de l'Épée est à l'œuvre de la première expérience consistant à regrouper dans une école de jeunes sourds, il n'est pas pour autant celui qui a inventé la langue des signes. D'ailleurs, nul ne peut se prétendre être à l'œuvre de l'invention d'une langue qu'elle soit vocale ou gestuelle.





## Émancipation de la langue et de la communauté

De la rue des Moulins avec l'Abbé de l'Épée à l'Institut National de Jeunes Sourds de la rue Saint-Jacques en passant par l'ouverture de nombreuses institutions en France, la communauté ne cesse de se constituer et de croître. Elle s'organise au-delà du cadre institutionnel, s'émancipe au travers de manifestations, de rencontres et commence à ancrer des rituels et des coutumes. Le mouvement des sourds et leurs célèbres banquets commencent à se faire connaître. La langue de plus en plus à même de répondre à toutes les nécessités même intellectuelles s'exporte et devient le modèle linguistique des premières communautés sourdes sur le nouveau continent. De nombreux ambassadeurs tels que Clerc et Massieu, premiers acteurs, témoins et gardiens d'une culture naissante permettront rapidement à la France d'être une référence en matière d'éducation auprès des jeunes sourds.

Mais sur le territoire, la langue des signes présente autant de variantes lexicales qu'il existe d'institutions scolaires spécialisées et ces variantes subsisteront jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Aussi étonnant soit-il, il était aisé il y a encore 20 ans de distinguer des sourds issus de grandes institutions franciliennes comme l'INJS de Paris, Bagueur à Asnières ou l'IJS de Bourg-la-Reine rien qu'en observant leur façon respective de signer. De fait, parler de LSF à cette époque renvoyait plutôt aux langues des signes de France.

## Un siècle d'interdiction : critiques et préjugés sur la langue

La langue des signes est une langue minoritaire comme beaucoup d'autres sur le territoire. Elle n'est pas épargnée par ce vent hégémonique soufflé par la langue française en ce début de XIX<sup>e</sup> siècle, soutenu par l'idéologie régnante en France et le rapport de défiance entre les pays européens qui marque les concepts de nation, de frontière, d'unicité identitaire et de langue nationale. Le Congrès de Milan de 1880 (congrès international consacré à l'éducation des Sourds-Muets) avança tous les arguments afin d'évincer la langue des signes de l'enseignement et par là même les enseignants et les intellectuels sourds. Désormais, la méthode orale pure censée permettre aux sourds de mieux s'intégrer dans la société sera reine.

## La « culture » des sourds

Comme le Basque, le Corse ou le Breton, la LSF a bénéficié de la crise morale de la fin des années 60 pour reprendre espoir quant à exister. Un siècle d'interdiction n'est pas sans conséquence : la langue ne garde qu'un seul registre celui d'une langue pauvre, vernaculaire car trop longtemps utilisée en souterrain, elle ne répond plus qu'aux nécessités les plus basiques de sa communauté. Parler de la culture des Sourds est bien difficile au sortir de cette longue période. Les années 80 et 90 permettront aux sourds de reprendre le flambeau de l'émancipation : développement des mouvements associatifs, ouverture de nombreux foyers de rencontres, combats pour la reconnaissance officielle de la langue et de son enseignement, création d'IVT (théâtre des Sourds), réflexion sur les méthodes d'éducation bilingue, etc.

Comme toute autre culture, celle portée par les sourds ne s'appréhende que par une plongée incontournable dans la communauté, sa langue, ses modes expressifs, ses us et coutumes.

## Reconnaissance officielle de la langue des signes

Les événements marquants qui ont jalonné l'histoire de la LSF et des sourds ne se situaient pas « à côté » de ce qui se passait dans le même temps dans la société. Le changement de regard sur la LSF, comme son interdiction un siècle plus tôt, participait à un mouvement plus général de la société et en l'occurrence en cette fin des années 80 de volonté de reconnaître les langues minoritaires. Les communautés ont tort de croire que les mouvements qui ont malmené ou favorisé leurs existences revêtent un caractère unique et exclusif ; encore faut-il rappeler le principe de Spinoza : l'homme n'est pas un univers dans un Univers, il participe au mouvement de la Nature, car il en fait pleinement partie.

La loi de 91 de Fabius, le discours de Lang en 2002 seront les prémices d'une reconnaissance de la LSF promulguée dans la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté. La LSF est officiellement érigée en langue de la République et il n'est plus concevable de discuter sur son caractère de langue véritable.



# CADRE STRATÉGIQUE DE L'INJS

5



axes  
stratégiques

23



objectifs et

108



actions

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021-2025

Le projet d'établissement (PE) permet d'affirmer la « carte d'identité » de l'établissement, son positionnement éthique et technique et représente la feuille de route pour les 5 années à venir.

Le bilan du précédent PE 2016-2020 a été partagé pour lancer la construction d'un nouveau projet, plus ambitieux, prenant en compte les évolutions

des besoins, le contexte politique et réglementaire en s'appuyant sur des partenariats externes susceptibles d'irriguer et de nourrir l'organisation interne. Le PE 2016-2020 s'articulait autour de 10 axes stratégiques déclinés en 27 objectifs et 108 actions formalisés dans un plan d'action général. Au terme des 5 ans, le projet d'établissement a été réalisé à hauteur de 77 %.

## 5 AXES STRATÉGIQUES

### AXE 1.

#### **Renforcer la qualité et la pertinence des réponses apportées aux besoins des jeunes et des familles en proposant une offre diversifiée et équilibrée**

L'un des objectifs prioritaires de cet axe est de développer la qualité des dispositifs proposés en inclusion et les passerelles vers l'inclusion des dispositifs spécialisés.

### AXE 2.

#### **Soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes**

L'un des objectifs prioritaires de cet axe est de développer l'apprentissage en lien avec la fondation des Apprentis d'Auteuil.

### AXE 3.

#### **Affirmer le rôle de centres ressources et d'expertise de l'INJS pour garantir une inclusion optimale aux personnes sourdes**

L'un des objectifs prioritaires de cet axe est de permettre le déploiement d'Infosens en confortant son rôle et son utilité dans le paysage institutionnel.

### AXE 4.

#### **Valoriser le patrimoine historique et culturel de l'INJS**

L'un des objectifs prioritaires de cet axe est de structurer cette mission en faisant appel à des financements externes.

### AXE 5.

#### **Améliorer l'organisation interne et le fonctionnement institutionnel pour soutenir les personnes accompagnées, les professionnels et la pluriprofessionnalité**

L'un des objectifs prioritaires de cet axe est de bâtir et de mettre en œuvre un plan de formation permettant aux professionnels d'être plus outillés pour accompagner l'évolution des profils des jeunes.

Ce cadre stratégique, décliné dans le projet d'établissement a été adopté par le Conseil d'administration en juin 2020. Il s'attache à valoriser l'expertise de l'INJS en prenant en compte les préconisations émises par le rapport IGAS/ IGAEN/ IGEN sur les évolutions législatives et réglementaires de son secteur d'activité.

Ce projet fait sens pour les parties prenantes internes et externes de l'INJS. Il décrit les enjeux des années à venir, tout en étant un outil de référence pour les équipes et les partenaires. Il doit être un levier de modernisation, d'évolution et de diversification des missions de l'INJS au bénéfice des jeunes et plus largement de la population sourde.





# ENFANTS ET JEUNES SOURDS À L'INJS DE PARIS

241



enfants et jeunes inscrits à l'INJS

128



demandes d'admission ont été  
étudiées pour la rentrée 2020

# EFFECTIFS 2020-2021

## RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES JEUNES INSCRITS ET ACCOMPAGNÉS PAR L'INJS PAR NIVEAU

| ÉTABLISSEMENTS                            | NOMBRE D'ÉLÈVES | DEMI-PENSIONNAIRES | INTERNES  |
|---|-----------------|--------------------|-----------|
| <b>MATERNELLE SAINT-JACQUES</b>           | <b>6</b>        | <b>6</b>           | <b>0</b>  |
| <b>ÉLÉMENTAIRES BUFFON</b>                | <b>15</b>       | <b>15</b>          | <b>0</b>  |
| <b>COLLÈGE</b>                            | <b>115</b>      | <b>69</b>          | <b>46</b> |
| <b>DISPOSITIFS ADAPTÉS INJS</b>           | 84              | 46                 | 38        |
| Parcours Bilingue                         | 26              | 9                  | 17        |
| Parcours Projets                          | 53              | 32                 | 21        |
| Découverte professionnelle                | 5               | 5                  | 0         |
| <b>COLLÈGES PARTENAIRES EN</b>            | 31              | 23                 | 28        |
| <b>LYCÉE</b>                              | <b>95</b>       | <b>58</b>          | <b>37</b> |
| <b>LYCÉE PROFESSIONNEL INJS</b>           | 38              | 20                 | 18        |
| Couture                                   | 7               | 4                  | 3         |
| Monteur Installateur sanitaire            | 9               | 6                  | 3         |
| Métallier - Serrurerie                    | 5               | 1                  | 4         |
| Coiffure                                  | 7               | 3                  | 4         |
| Menuiserie- Ameublement                   | 10              | 6                  | 4         |
| <b>LYCÉES PARTENAIRES EN</b>              | 57              | 38                 | 19        |
| <b>APPRENTISSAGE Jardinier Paysagiste</b> | <b>10</b>       | <b>10</b>          | <b>0</b>  |
| <b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>                | <b>241</b>      | <b>158</b>         | <b>83</b> |

Dispositif spécialisé INJS

51%

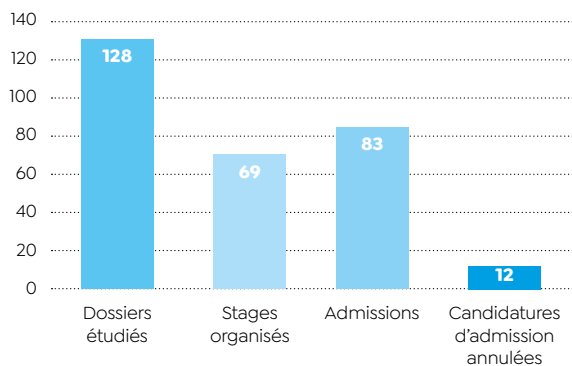


Dispositif inclusif

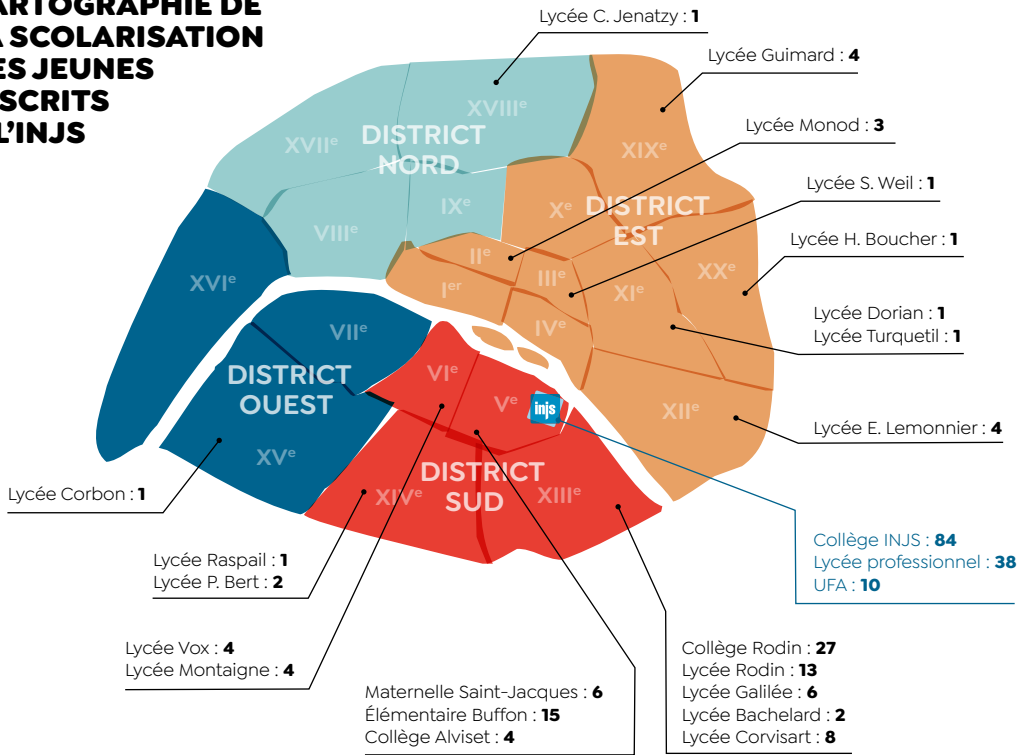
49%

## ADMISSIONS RENTRÉE 2020-2021

Rentrée septembre 2020



## CARTOGRAPHIE DE LA SCOLARISATION DES JEUNES INSCRITS À L'INJS



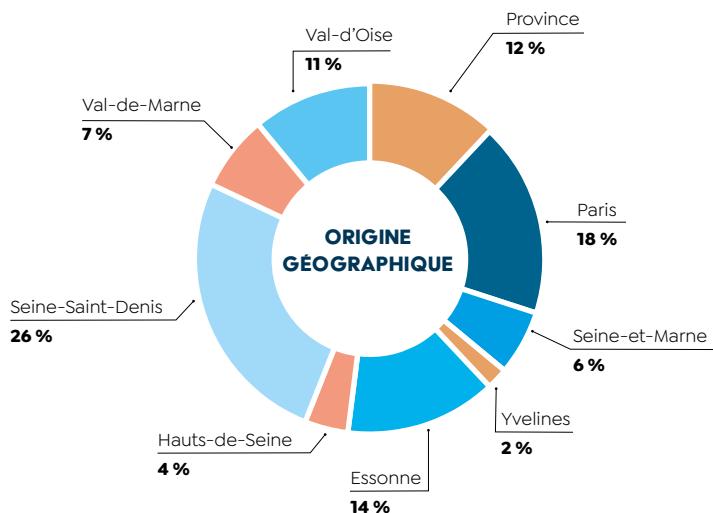
## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DEPUIS 2016

| ANNÉES SCOLAIRES                       | 2016/2017  |      | 2017/2018  |      | 2018/2019  |      | 2019/2020  |      | 2020/2021  |             |
|--|------------|------|------------|------|------------|------|------------|------|------------|-------------|
| <b>INJS</b>                            | 132        | 61 % | 140        | 61 % | 139        | 61 % | 141        | 63 % | <b>122</b> | <b>51 %</b> |
| <b>Établissements partenaires EN</b>   | 75         | 39 % | 80         | 39 % | 89         | 39 % | 84         | 37 % | <b>109</b> | <b>49 %</b> |
| Dont unité d'enseignement externalisée | 29         |      | 39         |      | 37         |      | 47         |      | 36         |             |
| Dont inclusion individuelle            | 46         |      | 41         |      | 52         |      | 37         |      | 73         |             |
| <b>APPRENTISSAGE</b>                   | 10         |      | 8          |      | 9          |      | 10         |      | <b>10</b>  |             |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>217</b> |      | <b>228</b> |      | <b>237</b> |      | <b>225</b> |      | <b>241</b> |             |



## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

18 % des élèves résident à Paris (21 % en 2019-2020), ceux de la région Île-de-France hors Paris représentent 70 % (63 % en 2019-2020) et 12 % viennent de province (16 % en 2019-2020).



# 88%

des élèves résident en Île-de-France



## RÉSULTATS AUX EXAMENS (JUIN 2021)

| ANNÉES SCOLAIRES                                | INSCRITS  | ADMIS     | REFUSÉS  | TAUX DE RÉUSSITE |
|---|-----------|-----------|----------|------------------|
| <b>COLLEGE (DNB, CFG)</b>                       | 28        | 27        | 1        | 96 %             |
| INJS  | 19        | 18        | 1        | 94 %             |
| Autres collèges                                 | 9         | 9         | 0        | 100 %            |
| <b>LYCÉE (Bac général, bac pro, CAP)</b>        | 35        | 33        | 2        | 94 %             |
| INJS  | 17        | 15        | 2        | 87 %             |
| Autres lycées                                   | 18        | 18        | 0        | 100 %            |
| <b>APPRENTISSAGE Jardinier Paysagiste (CAP)</b> | 4         | 4         | 0        | 100 %            |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>67</b> | <b>64</b> | <b>3</b> | <b>96 %</b>      |



# PROFIL DES ÉLÈVES DE L'INJS HORS APPRENTIS

## DEGRÉ DE SURDITÉ

Sur les **231** jeunes,

# 173

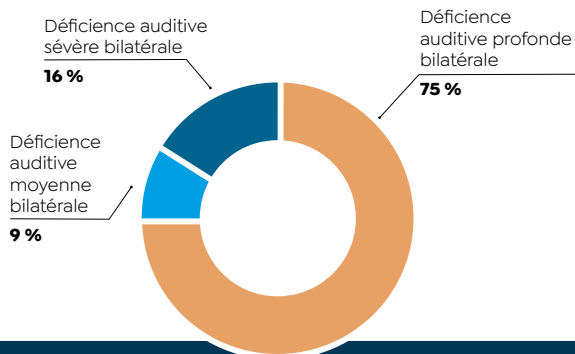
sont atteints de surdité profonde,

# 36

sont atteints de surdité sévère,

# 22

sont atteints de surdité moyenne.



| DEGRÉ DE SURDITÉ                        | 2018/2019  | 2019/2020  | 2020/2021  |
|---|------------|------------|------------|
| Déficience auditive profonde bilatérale | 165        | 170        | <b>173</b> |
| Déficience auditive sévère bilatérale   | 35         | 33         | <b>36</b>  |
| Déficience auditive moyenne bilatérale  | 20         | 25         | <b>22</b>  |
| <b>NOMBRE DE JEUNES HORS APPRENTIS</b>  | <b>220</b> | <b>228</b> | <b>231</b> |

## NIVEAU D'APPAREILLAGE

|                               | 2018/2019  | 2019/2020  | 2020/2021  |
|-------------------------------|------------|------------|------------|
| Sans appareillage             | 29         | 17         | <b>24</b>  |
| 1 implant cochléaire          | 45         | 42         | <b>32</b>  |
| 1 appareil                    | 12         | 9          | <b>8</b>   |
| Appareillage bilatéral        | 142        | 157        | <b>167</b> |
| <b>NOMBRE TOTAL DE JEUNES</b> | <b>228</b> | <b>225</b> | <b>231</b> |

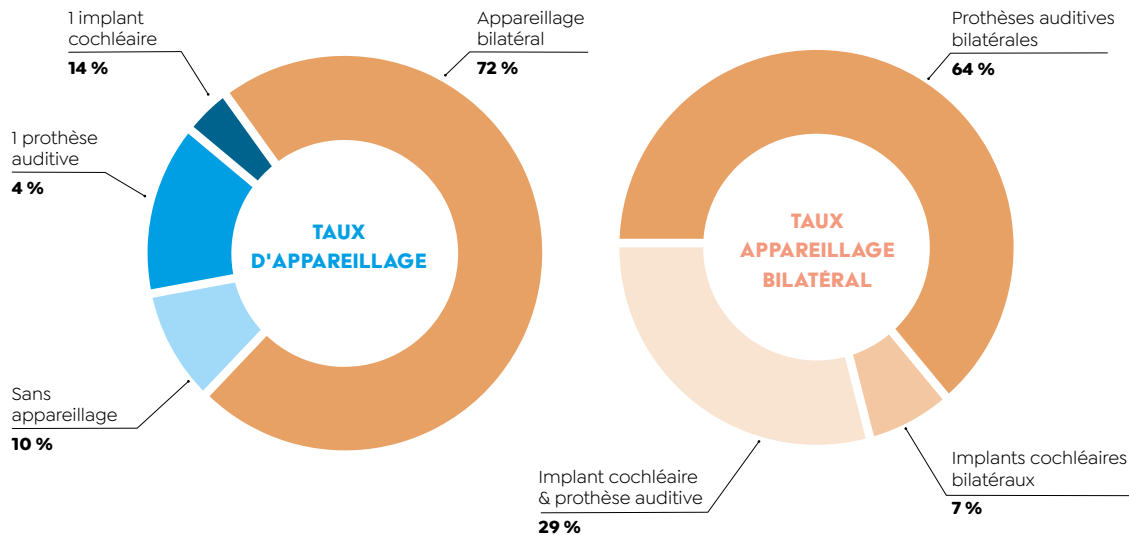
Sur les **231** jeunes,

# 167

ont un double appareillage.

| APPAREILLAGE BILATÉRAL                  | 2019/2020  | 2020/2021  |
|---|------------|------------|
| Prothèses auditives bilatérales         | 105        | <b>107</b> |
| Implants cochléaires bilatéraux         | 10         | <b>11</b>  |
| Implant cochléaire et prothèse auditive | 42         | <b>49</b>  |
| <b>NOMBRE TOTAL DE JEUNES</b>           | <b>157</b> | <b>167</b> |





Sur les 231 jeunes,

# 174

présentent un ou plusieurs troubles associé(s) à la surdité,

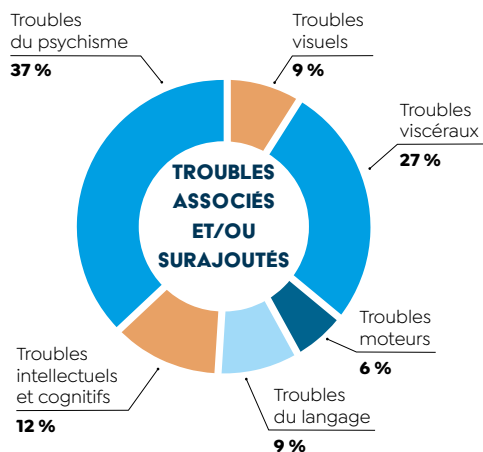
soit **75%** des effectifs totaux

| TROUBLES ASSOCIÉS ET/OU SURAJOUTÉS  | 2019/2020  | 2020/2021  |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Troubles visuels                    | 6          | 15         |
| Troubles viscéraux                  | 46         | 48         |
| Troubles moteurs                    | 8          | 10         |
| Troubles du langage                 | 17         | 16         |
| Troubles intellectuels et cognitifs | 16         | 21         |
| Troubles du psychisme               | 67         | 64         |
| <b>NOMBRE TOTAL DE JEUNES</b>       | <b>160</b> | <b>174</b> |

## TROUBLES ASSOCIÉS ET/OU SURAJOUTÉS

Les jeunes de l'institut peuvent présenter des troubles associés et/ou surajoutés à la surdité. On distingue :

- **Troubles intellectuels et cognitifs** : retard mental léger, moyen, sévère
- **Troubles du psychisme** : troubles du comportement, troubles de personnalité, etc.
- **Troubles visuels** : malvoyance, cécité
- **Troubles viscéraux** : troubles cardiaques, respiratoires, endocriniens, etc.
- **Troubles moteurs** : troubles des fonctions motrices, dyspraxies
- **Troubles du langage** : troubles du langage écrit et/ou oral surajoutés aux troubles occasionnés par la surdité (ex : dysphasie, etc.)



En 2020/2021,

# 85

jeunes présentent  
un handicap rare,

soit

# 37%

des effectifs.

En 2019/2020,

# 81

élèves sur 225

soit

# 36%

des effectifs.



## HANDICAP RARE

**Le handicap rare est officiellement défini** par le décret n° 2005-1135 du 7 septembre 2005 – art. 1 JORF 10 septembre 2005 – Article D312-194 comme suit :

*Sont atteintes d'un handicap rare les personnes présentant l'une des configurations de déficiences ou de troubles associés et/ou surajoutés **dont le taux de prévalence n'est pas supérieur à un cas pour 10 000 habitants et relevant de l'une des catégories suivantes :***

- l'association d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave;
- l'association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves;
- l'association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves;
- une dysphasie grave associée ou non à une autre déficience;
- l'association d'une ou plusieurs déficiences graves et d'une affection chronique, grave ou évolutive, telle que :
  - une affection mitochondriale;
  - une affection du métabolisme;
  - une affection évolutive du système nerveux;
  - une épilepsie sévère.

Les textes soulignent la combinaison de **trois types de rareté**.

- **La rareté des publics** : prévalence de moins d'1 cas pour 10 000 personnes.
- **La rareté des combinaisons de déficiences** : complexité des conséquences sur les actes de la vie quotidienne et la participation à la vie sociale.
- **La rareté et la complexité des technicités de prise en charge** : nombreuses expertises requises pour le diagnostic, l'évaluation fonctionnelle et l'élaboration des projets d'accompagnement adaptés pour ces personnes.



L'ABBE de L'ÉPÉE

CHARLES MICHEL

1712 - 1789  
1712 - 1789  
1712 - 1789



# LES MISSIONS DE L'INJS

---

- **Accompagnement pluridisciplinaire et global des enfants et des jeunes sourds.**
- **Information, orientation, sensibilisation et débat sur la surdité auprès du grand public.**
- **Recherche et innovation.**
- **Valorisation du patrimoine historique et culturel de l'INJS.**





## L'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE ET GLOBAL

**En 2020/2021, l'INJS de Paris a accompagné 241 enfants et jeunes sourds de 3 à 20 ans auxquels il propose un parcours individualisé.**

**La mission d'enseignement demeure au cœur de l'activité mais s'inscrit véritablement :**

- **dans le cadre d'un accompagnement global :** l'Institut accompagne le jeune sur l'ensemble des facteurs adjacents qui pèsent sur son inclusion scolaire et son épanouissement, que ces facteurs soient liés ou non à la surdité (facteurs sociaux, environnementaux, linguistiques, médicaux, psychiques) ;
- **dans le cadre d'un travail en réseau avec de nombreux partenaires :** réseau francilien surdité (RFS), réseau francophone des déficiences sensorielles et du langage (RFDSL), contribution à l'accompagnement précoce, préparation à l'autonomie, participation à des travaux de recherche et développement d'outils et de modalités d'intervention innovants.
- **dans des coopérations territoriales en amont de la prise en charge :** unités d'implantologie, CAMPS... et en aval pour favoriser l'insertion professionnelle.
- **dans une dynamique permanente de recherche et d'innovation :** pôles linguistiques, doubles déficiences, troubles du langage, handicaps rares...

L'accompagnement pluridisciplinaire et global proposé par l'INJS permet d'éviter les ruptures de parcours pour ces jeunes et d'atteindre un fort taux de réussite aux examens facilitant l'insertion socioprofessionnelle.







## L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE



Différents modes de scolarisation sont proposés pour offrir le parcours adapté de qualité susceptible de répondre aux besoins pluriels des jeunes sourds.

- **Scolarisation en inclusion individuelle ou collective dans les établissements partenaires de l'Éducation nationale avec l'appui d'une équipe dédiée de l'INJS** (professeurs, éducateurs, interfaces et codeurs) : maternelle, élémentaire, collège, lycée général et professionnel, lycée technologique ;
- **Scolarisation au sein de l'Institut dans un dispositif spécialisé** : collège parcours bilingue (langue des signes française et français écrit), collège parcours projets (obtention du certificat de formation générale), collège parcours passerelle (consolidation des acquis en vue d'une orientation vers une classe préparant le DNB), lycée professionnel (8 filières : coiffure, couture, installation sanitaire, menuiserie, production graphique, production imprimée, prothèse dentaire, serrurerie - métallerie, aménagement paysager) et formation en apprentissage (jardinier paysagiste).

### MISSIONS

Proposer un enseignement de qualité, individualisé et adapté, en cohérence avec les programmes de l'Éducation nationale, tout au long du parcours de l'élève, quels que soient sa situation et ses besoins spécifiques.

- Les missions des enseignants s'articulent autour :
  - de l'enseignement effectif auprès des jeunes et en suivi pluridisciplinaire ;
  - de soutien individuel ou collectif ;
  - de l'accompagnement pédagogique en classe ordinaire (restitution et explicitation en LSF ou LfPC des contenus pédagogiques, remédiations, aide à la prise de notes...);
  - des temps de séances d'apprentissage et de perfectionnement de la parole.
- Les missions des codeurs se déclinent en :
  - restitution en LSF ou en LfPC ;
  - ateliers de codage/décodage auprès des élèves ;
  - formation continue de codage/décodage auprès des enseignants.

Ces professionnels sont répartis sur les établissements parisiens pour assurer les accompagnements en classes ordinaires et faire le lien entre l'INJS et ces établissements.

## ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES EN 2020-2021

- **Généralisation du parcours de découverte professionnelle aux classes de 4<sup>èmes</sup> Projet et Découverte Professionnelle** pour mieux préparer les élèves souhaitant s'orienter vers la voie professionnelle.
- **Consolidation des nouveaux programmes de CAP** qui initient le co-enseignement en maths/atelier et en français/atelier ainsi qu'une partie dédiée à la constitution d'un chef-d'œuvre.
- **Poursuite de l'équipement et de l'aménagement des salles de cours en TNI** (Tableau Numérique Interactif) permettant d'offrir, aux enseignants et aux élèves, une grande variété de supports pédagogiques et de meilleures conditions d'apprentissage.
- **Consolidation et développement des séances de parole en individuel et en groupe** animées par les enseignants CAPEJS de la maternelle au lycée. Introduction des séances de parole en LSF.
- **Poursuite des enseignements décloisonnés au lycée** pour donner davantage de sens aux apprentissages.
- **Projet Eco-Ecole et rucher** qui développe des comportements écoresponsables auprès des jeunes et des professionnels.
- **Défilé académique** en Sorbonne avec le réseau GITC (Génie Industriel Textile et Cuir) qui regroupe plusieurs établissements parisiens.

## FAITS MARQUANTS



**Lancement du projet « Silence on lit ! »,** concernant tous les élèves mais aussi tous les professionnels de l'institut. Un temps de lecture est organisé chaque jour de 10h15 à 10h25 au sein de l'institut. Le but étant de permettre aux jeunes de prendre plaisir à lire, de s'accorder un moment de calme et d'enrichir son vocabulaire. Aucun support numérique n'est autorisé.



**Partenariat avec les Apprentis d'Auteuil** mis en œuvre pour les filières en alternance : **CAP Jardinier-Paysagiste et Signalétique**. La fondation des Apprentis d'Auteuil est une fondation reconnue d'utilité publique depuis 1929, qui accompagne plus de 30 000 jeunes et 6000 familles fragilisés. Elle soutient les jeunes en difficulté à travers des programmes d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion en France et à l'international pour leur permettre de devenir des adultes libres et épanouis de demain.



- Poursuite du **partenariat avec le lycée Galilée** pour la filière **Prothèse dentaire** qui vise à proposer un dispositif novateur d'inclusion inversée
- **2<sup>e</sup> session du BIA** (Brevet d'Initiation Aéronautique)
- Inauguration du nouveau cursus en alternance **CAP Signalétique** en juin 2021



## L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF, SOCIAL ET PARENTAL



Toutes les dimensions de la vie quotidienne peuvent permettre aux jeunes de grandir, d'évoluer pour devenir des adultes responsables et citoyens. Les accompagnements proposés en relation avec les familles impliquent un travail allant de l'hygiène, l'autonomie dans les déplacements, les relations aux autres, à la découverte de la société ou encore la gestion d'un budget.

**Les problématiques sociales sont de plus en plus prégnantes pour le public accueilli et se complexifient.** Les assistantes sociales sont intervenues auprès de 150 élèves et 5 apprentis, soit 70 % de l'effectif.

L'internat est composé de 4 parcours qui accueillent 83 jeunes sur 7 lieux de vie distincts. La capacité à vivre ensemble, l'écoute et le respect guident le quotidien et les activités favorisent l'épanouissement et l'acquisition de l'autonomie. Il s'agit d'accompagner les jeunes à se projeter dans l'avenir et à s'investir dans la réussite de leurs projets, en lien avec leurs familles et les autres professionnels de l'INJS. L'accueil en internat permet également à certains jeunes de prendre une distance nécessaire avec les difficultés familiales.

### MISSIONS

#### • Répondre aux besoins pluridisciplinaires des jeunes accompagnés

- Renforcer l'évaluation des besoins sur l'ensemble des volets de l'accompagnement

- Faciliter la coordination autour du parcours du jeune avec les partenaires
- Adapter la filière projets pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des jeunes ;
- Information, conseil, orientation des jeunes et de leurs proches ;
- Aide dans les démarches administratives et sociales ;
- Expertise et évaluation sociale auprès de l'équipe pluridisciplinaire et de la direction ;
- Travail de liaison avec les partenaires extérieurs ;
- Mission de protection de l'enfance et des adultes vulnérables.

#### • Accompagner chaque jeune à être partie prenante de son projet

- Renforcer l'appropriation de l'outil PIA par les pilotes et l'ancrer dans les pratiques ;
- Améliorer l'information des jeunes sur les surdités ;
- Adapter nos parcours spécialisés à l'INJS aux exigences des dispositifs inclusifs.

#### • Renforcer le soutien, la guidance et l'accompagnement des familles

- Renforcer le soutien apporté aux familles ;
- Renforcer l'implication des parents dans le parcours de leur(s) enfant(s) ;
- Renforcer l'implication des parents dans la vie de l'INJS ;
- Renforcer la qualité de l'accompagnement proposé.



## RÉOUVERTURE DU CDI

À la suite d'une période de fermeture, le Centre de Documentation et d'Information (CDI) a rouvert ses portes. L'accès à l'information et à la culture est au cœur de ses enjeux. Situé au centre de l'Institut, entre la cour d'honneur et le jardin, le CDI bénéficie d'un cadre exceptionnel. L'aménagement des espaces a été pensé afin de répondre aux différents besoins des élèves et des professionnels de l'établissement.

- **Un espace permanent est dédié au Pôle Eco-école** pour valoriser les actions éco-citoyennes et mettre à disposition des ressources ludiques sur le développement durable.
- **Une section « Revues »,** composée de 29 journaux, est mise en place pour rendre plus accessible l'actualité aux jeunes.
- **Les livres pour les élèves sont répartis en huit sections :** Littérature, Religions, Langues, Sciences sociales, Sciences pures, Sciences techniques, Histoire/Géographie et Arts.
- **Un fonds professionnel, de plus de 819 ouvrages,** a été créé en partenariat avec la Bibliothèque Historique.

Les abonnements ont été mis à jour et trente-cinq abonnements sont actifs et disponibles en version papier et/ou en version numérique.

Plusieurs expositions indépendantes ou en pluridisciplinarités sont présentées tels que

« Ferdinand Berthier », « Le Rucher », « L'Institut à travers le temps », « Les sapins alternatifs ». Le CDI est un lieu relais et un support de travail pour les professionnels.

**Le projet institutionnel « Silence, on lit! »** illustre cette position centrale en tant qu'espace de lecture et lieu d'accès aux ressources culturelles.

### LE CDI EST UN LIEU D'ACCUEIL, DE RECHERCHE ET D'OUVERTURE CULTURELLE

Ce lieu de lecture à l'ambiance paisible mais stimulante participe aussi à l'harmonisation du fonctionnement de la vie scolaire sur les heures creuses des élèves. Une aide aux devoirs, un accès à des ressources pédagogiques et documentaires offrent aux élèves l'opportunité d'acquérir de nouvelles connaissances et de se divertir en lisant un livre. La fréquentation varie entre 30 et 60 élèves par jour et répond à un besoin des jeunes de s'inscrire dans un lieu culturel qui leur soit propre.

**Cette appropriation** est également permise par la conception de médiations culturelles pluridisciplinaires comme les lectures en Langue des Signes Française, des jeux pédagogiques, des ateliers de paroles et des expositions consacrées à la valorisation des travaux des élèves.







## L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET PSYCHOLOGIQUE



L'INJS dispose d'un plateau technique adapté aux profils des jeunes, au premier rang desquels le service ORL/Ortho qui accompagne au quotidien les jeunes dans le suivi de leur surdité.

Les services de médecine générale et médico-psychologique offrent des prises en charge complémentaires et nécessaires à la scolarisation de la majorité des jeunes sourds.

Le service médico-psychologique propose aux élèves de l'INJS, des soins psychiques en français oral, en LSF ou en français signé, des séances de soutien à l'acquisition de la LSF, et une offre de soin en psychomotricité. Le GRAL<sup>1</sup> se consacre aux troubles des apprentissages et du langage selon trois axes de travail : évaluation, formation et recherche.

### Que sont les projets thérapeutiques ?

La prise en compte par l'Institut des difficultés psychopathologiques associées ou non à la surdité est l'une de ses originalités et de ses expertises. L'expression « projet thérapeutique » recouvre deux réalités :

- l'élaboration individualisée et collégiale d'un certain nombre d'aménagements au PPS et/ou au PIA ;
- un effort pour dépasser les réticences de l'élève et/ou de sa famille à l'endroit des soins psychiques indispensables au maintien d'une scolarité profitable.

Ce dispositif, similaire aux dispositifs soins-études à l'intention des jeunes entendants, offre une chance, à des situations complexes et fortement dégradées.



## L'ORTHOPHONIE DANS LES DISPOSITIFS SPÉCIALISÉS À L'INJS

Une équipe de 7 orthophonistes intervient sous la responsabilité du médecin ORL.

68 élèves ont bénéficié d'un suivi individuel en orthophonie. D'autres ont bénéficié de prises en charge de groupe.

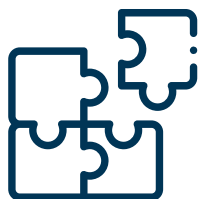
Les séances d'orthophonie, adaptées au profil de chaque jeune, visent :

- l'entraînement à la perception auditive ;
- la complémentarité audition + lecture labiale ;
- l'enrichissement du vocabulaire et précision de l'organisation lexicale ;
- le travail syntaxique et morphosyntaxique ;
- le développement de la compréhension et de l'expression orale ;
- le développement de la compréhension et de l'expression écrite.

Pour atteindre ces objectifs, différents moyens sont mis en œuvre (pictogrammes, LPC, méthode verbo-tonale, méthode distinctive, etc...).

Le site internet / application «Quizlet» est désormais un outil informatique investi, utilisé dans de nombreuses séances d'orthophonie.

Un outil développé par deux orthophonistes du service visant à enrichir le lexique grâce à un apprentissage dans différents contextes d'adjectifs et de petits textes contenant les adjectifs sélectionnés pour l'outil. Des jeux ont également été créés afin d'accroître la motivation de l'enfant et l'aider ainsi à mémoriser plus facilement ces mots, dans différents contextes, comme le ferait un tout petit qui apprend à parler.



## L'ORTHOPHONIE SUR LES SITES D'INCLUSION

### **RODIN**

3 orthophonistes sur le site.

#### **Prise en charge**

- Obligatoire au collège (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>).
- Sur la base du volontariat au lycée (de la Seconde à la Terminale).
- Les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> ont bénéficié a minima d'une séance et un élève de 1ere ponctuellement (28 élèves au total).

#### **Séances**

- En individuel : éducation auditive, articulation, compréhension et expression écrite, morphosyntaxe, lexicale, langage élaboré.
- En groupe : pragmatique (adaptation à l'interlocuteur, tour de rôle, écoute, collaboration, etc.), argumentation, prise de parole, ateliers d'écriture, langage imagé (expressions/ proverbes, métaphores, messages publicitaires...).

### **BUFFON**

15 élèves bénéficiant d'une prise en charge orthophonique. Cette année, les prises en charge ont été majoritairement individuelles.

Le choix du mode de prise en charge a été effectué en fonction :

- du niveau de l'enfant (évalué lors d'un bilan orthophonique en septembre) ;
- de ses besoins ;
- des créneaux horaires disponibles par rapport aux temps d'enseignement et d'intégration.

#### **Axes de rééducation proposés**

- Éducation auditive
- Articulation
- Parole
- Langage oral (lexique, syntaxe, compréhension, expression...) seul et en groupe
- Langage écrit (lecture, compréhension, transcription écrite, expression spontanée ou poétique...)
- Attention
- Mémoire
- Pragmatique du langage



## LE SERVICE ORTHOPHONIE

### PRENDRE PLAISIR À LIRE ET APPRENDRE DE NOUVEAUX MOTS... OUI MAIS COMMENT ?

Comment acquiert-on de nouveaux mots de vocabulaire ?

- **En étant confronté plusieurs fois à un même mot**, de préférence dans des contextes différents.
- **« En lisant »**, car la lecture permet de rencontrer des mots nouveaux et d'en deviner le sens grâce au contexte.

Pour que la lecture fasse progresser, il faut déjà connaître un certain pourcentage des mots du texte, pour accéder au sens. Or, la plupart des jeunes de l'INJS ne possèdent pas ce pourcentage minimum de mots connus et se découragent.

Le service d'orthophonistes a entrepris de rédiger des textes :

- **sur des thèmes variés et adaptés aux adolescents** (histoires de la mythologie – qui est au programme de 6<sup>e</sup>, histoires vraies – afin d'enrichir leur culture générale, etc.)
- **en utilisant le FALC** (Français Facile A Lire et à Comprendre : liste de préconisations sur la syntaxe et la présentation de textes pour les rendre accessibles aux personnes en difficulté de lecture)
- **en définissant une liste de mots-cibles**, classés par niveau, qui seront utilisés un maximum dans les textes

Les textes sont présentés sous forme de petits livres à destination des jeunes. Ainsi, chaque jeune peut conserver le livret avec lui, le relire et même le montrer à sa famille.

### AUGMENTER LE STOCK LEXICAL



Ils sont en général très fiers d'avoir pu lire et comprendre une histoire présentée sous forme de livre. L'objet livre, qu'ils peuvent garder, contribue donc au plaisir de lire. Des jeux sont également proposés qui utilisent les mots-cibles. Ils permettent aux jeunes de généraliser l'utilisation de ce lexique dans différents contextes.

Enfin, afin de stimuler et d'entretenir la motivation des jeunes, un carnet, mis en page par les apprentis du CAP Signalétique et décors graphiques de l'Institut sera imprimé. Il servira à noter les mots connus afin que les jeunes puissent visualiser leurs progrès et permettra de faire du lien avec les enseignants pour réinvestir le lexique abordé dans diverses situations.





# LA MOBILISATION DES SERVICES MEDICAUX PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Afin de faire face à la crise sanitaire, les différents services médicaux ont dû s'adapter et se réorganiser :

- **Changement d'implantation à l'infirmerie** : 1 chambre dédiée patient COVID avec matériel et protocole adaptés.
- **Des actions d'information, de prévention et de sensibilisation sur le port du masque et les gestes barrières** particulièrement importantes, car le port du masque est une source de handicap supplémentaire pour la communication des jeunes sourds.
- **Réactivité sur les recommandations et protocoles ministériels et gouvernementaux**, afin de fluidifier la prise en charge et l'accueil des jeunes au sein de l'INJS et de limiter les risques de diffusion du virus au sein de l'institut.
- En partenariat avec le service accessibilité (interprètes) et le service multimédia, **des vidéos en lien avec les protocoles COVID** ont été créées.
- **Création d'une boîte mail dédiée** : COVID@injs-paris.fr permettant à la direction de centraliser les informations. L'adhésion des jeunes, des familles et des différents professionnels au principe de cette adresse mail a permis d'être le plus exhaustif et réactif possible dans la gestion des cas confirmés et des cas contact, tout en respectant la confidentialité requise.
- **Gestion des cas suspects, confirmés et/ou contacts** : Développement d'outils de suivi, communication renforcée (présentiel ou distanciel) avec les jeunes et les familles autour des conduites à tenir et des protocoles en fonction de chaque situation individuelle, validation des conditions de retour pour chaque jeune.
- **Aide à la prise de rendez-vous médicaux.**



La mobilisation de l'ensemble des services de l'INJS, des jeunes et de leurs familles a permis, à l'exception d'une unique semaine de fermeture, de conserver le fonctionnement le plus normal possible sur l'ensemble de l'année malgré la pandémie.





# L'INNOVATION ET LA RECHERCHE

---

Un établissement inséré  
dans des réseaux diversifiés







L'INJS pilote et impulse une démarche d'innovation, d'étude et de recherche en lien avec les autres INJ, les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Pour cela, l'INJS s'appuie sur

des collaborations avec les universités et leurs laboratoires de recherche pour participer ou piloter des projets de recherche qui trouveront à moyen terme des applications de terrain.

## LES PÔLES « RESSOURCES »

### LE PÔLE LSF

Le Pôle Ressource LSF pilote et coordonne des projets, anime des réflexions ou apporte son expertise dans le cadre de recherches en partenariat qui concernent la LSF. L'objectif de ce pôle consiste à développer et à doter les professionnels et les équipes pluridisciplinaires d'outils et de méthodes leur permettant d'améliorer la qualité de leurs pratiques d'accompagnement auprès des jeunes sourds.

### LE PÔLE FRANÇAIS ÉCRIT

Ce pôle a pour objectif de développer l'appétence pour le français écrit chez les élèves et d'en parfaire la maîtrise. À cet effet, il met en place des projets d'écriture pluridisciplinaires et dote les professionnels d'outils et de méthodes les aidant à construire la langue française écrite chez les jeunes sourds.

### LE PÔLE FRANÇAIS ORAL - LFPC

Formé de différents professionnels, ce groupe de travail a pour finalité de répondre aux projets personnalisés des jeunes en langue française orale ou en LfPC. Il développe des outils en lien avec la communication orale aussi bien sur le versant émission que réception et mène une réflexion sur la pratique linguistique institutionnelle.

Ces 3 pôles contribuent à la mise en œuvre du Projet Linguistique Institutionnel (PLI). Ce dernier pose une philosophie commune qui s'étend à l'échelle institutionnelle en harmonisant avec cohérence les actions : pédagogiques, orthophoniques, éducatives ou médico-psychologiques, qui visent l'appropriation des langues « en présence ». L'accompagnement de l'élève sourd dans la maîtrise de son mode de communication et dans le développement de ses compétences linguistiques lui permettra de se construire en tant qu'être de langage et de garantir son insertion socio-professionnelle au sortir de l'INJS. Son projet linguistique personnalisé (PLP) sera décliné en accord et en cohérence avec les fondements du PLI.

## PROJETS DE RECHERCHE FINALISÉS

La plupart des projets de recherche menés en collaboration avec l'INJS Paris sont arrivés à leur terme au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 :

### **TELSF 2 – octobre 2016**

[INJS \(pôle LSF – SMP – GRAL\) –  
Université Paris 8 – CNRS SFL](#)

Ce travail de recherche appliquée est arrivé à son terme. Le tout premier test d'évaluation de la langue des signes française pour enfants et adolescents sourds (TELSF 2) est désormais disponible.

Il a pour objet d'évaluer les compétences en langue des signes française chez des enfants et adolescents sourds ou malentendants, quels que soient le contexte linguistique familial et les conditions d'acquisition de la langue des signes.

Ce test est destiné à des professionnels qualifiés travaillant auprès d'un public sourd en contexte thérapeutique ou pédagogique. Il nécessite une maîtrise de la langue des signes (niveau B2 minimum) et des compétences métalinguistiques (psychologue, orthophoniste, professeur, interprète, linguiste, éducateur peuvent être concernés).

Le kit, édité et commercialisé par l'INSHEA, est composé d'un manuel d'utilisation, de grilles de cotation, de fiches de récolte de métadonnées, de supports tests illustrés et vidéos.

Une offre de formation théorique et pratique permettant la compréhension, l'appropriation et l'utilisation du TELS 2 est également proposée par l'INSHEA et dispensée par l'équipe de l'INJS.



### **Étude Filhol – avril 2018**

[Laboratoire CNRS – LIMSI](#)

Étude sur les cartes mentales et les schématisations ; repérages d'invariants sur les différentes réalisations. Offre de formation auprès des enseignants pour développer et généraliser l'utilisation de cet outil.

### **Thèse Puissant-Schontz – juin 2018**

[Université Paris 10 Nanterre – CNRS Modyco](#)

Étude sur les stades d'acquisition de la LSF : déterminer les stades de structures syntaxiques de la LSF.

### **Étude Bogliotti – septembre 2018**

[Université Paris 10 Nanterre – CNRS Modyco](#)

Étude sur l'acquisition d'un certain nombre de notions linguistiques liées à l'expression de la temporalité chez l'enfant sourd avec enjeux scientifiques sur le développement du langage et enjeux pédagogiques par la création à terme d'outils permettant de tester et d'entraîner les modes d'expression de la temporalité chez des sujets qui présentent des difficultés d'accès cognitif et linguistique. Un article a été accepté, publié et promu par le comité scientifique du Congrès mondial de linguistique française 2020.

### **Étude Gobet-Jacob – février 2017**

[Université de Poitiers](#)

Création d'un ouvrage pédagogique pour l'enseignement du français écrit auprès des enfants sourds à partir de l'étude sur la variation des erreurs dans les écrits des jeunes déficients auditifs.

### **Étude David – juin 2017**

[Université Rabelais Tours](#)

Étude sur une meilleure compréhension de la nature des difficultés des jeunes déficients auditifs implantés dans l'acquisition de la langue française.

La restitution des résultats de ces différents projets de recherche devait s'organiser en juin 2020 lors d'une soirée-conférence. En raison de la crise sanitaire, un report est convenu au printemps ou à l'automne 2021.

## PROJETS DE RECHERCHE EN COURS

Ces projets de recherche ont subi un retard en raison de la crise sanitaire, certains ont été suspendus ou reportés pour les mêmes raisons.

### **Projet de recherche TEVA (transition école – vie active) – novembre 2019**

INJS – RFDSL – INS-HEA

Évaluation quantitative et comparative des dispositifs inclusifs à l'échelle internationale. Ce projet est suspendu, les conditions de financement n'ont toujours pas été résolues.

### **Projet recherche surdité – hypoacousie et troubles oculomoteurs – novembre 2019**

Zoï Kapoula et Martin Chavant - Université Paris Descartes – CNRS IRIS

Outre la mise en œuvre d'un nouveau protocole de dépistage de l'hypoacousie, la recherche porte sur un trouble neurophysiologique des mouvements des yeux qui serait à l'origine de difficultés d'acquisition de la lecture et qui toucheraient les jeunes sourds comme les personnes présentant une presbyacousie. Des techniques et un outil de rééducation pour les concernés permettraient le cas échéant de remédier à ces problèmes. La phase test est en cours concernant la cohorte des adultes, celle qui vise nos élèves est programmée sur 2021.

### **Projet Damien Quintard Musique et Surdité : musicien, ingénieur du son, directeur société Rn'D.**

Damien Quintard, directeur et fondateur de la société Sound X, filiale Rn'D de The Mono Company, est à l'œuvre depuis plus de 2 ans d'un développement d'un dispositif vibratoire permettant aux personnes sourdes de percevoir et distinguer toutes les fréquences émises par une production musicale. Ce dispositif constituerait par ailleurs un outil adapté pour les séances de parole et de langage.

Le projet n'a pas pu entreprendre la phase test à partir du prototype version 2, l'expérimentation en salle de concert est d'autant plus retardée. La poursuite du projet reprendra au sortir de la crise sanitaire.

### **Projet de recherche doctorant Prenovec**

INJS (pilote) – Université Paris 10 Nanterre – CNRS Modyco

La littératie chez les sourds : états des lieux sociolinguistique et linguistique, perspectives didactiques. La première phase de passation de tests a pu s'organiser juste avant le confinement, en revanche, la cohorte, incomplète, devait être complétée par la participation d'élèves inscrits en milieu ordinaire. La passation a dû être reportée sur le dernier trimestre 2020. Le doctorant détient actuellement près de 80 corpus et métadonnées lui permettant d'entreprendre son travail d'analyse. L'issue de cette recherche ayant pris du retard devra s'octroyer une année supplémentaire. Entretemps, un comité de suivi s'est organisé avec la présence d'un des membres du comité scientifique de l'INJS Paris, qui a fait état de précisions à apporter sur la définition des critères d'analyse.



## ÉVÈNEMENTS, APPORTS D'EXPERTISE ET DONNÉES PARTAGÉES

### CONFÉRENCE

Une conférence portant sur l'histoire de l'INJS a été organisée en 2021. Le programme était le suivant :

- L'évolution architecturale de l'Institut, présentée par Cloud de Grandpré, architecte-urbaniste.
- L'histoire de l'éducation des sourds, présentée par Alexis Karacostas, psychiatre.
- L'histoire de la langue des signes française, présentée par Angelo Frémeaux, doctorant en histoire à l'EHESS.

Cette conférence a rassemblé 140 participants.

### SUBVENTIONS ET APPEL À PROJETS

**Dépôt d'un dossier de subvention auprès du CNL (Centre National du Livre) pour la mise en place d'un espace dédié au CDI sur le Facile et Lire et à Comprendre (FALC),** ouvert à tous et surtout aux élèves en grandes difficultés de compréhension de la langue française écrite. Développement d'un fonds accessible de romans ou lectures courtes de type Dys, FLE et FALC mais aussi quelques documents sur la mythologie afin d'élargir l'offre qui accompagnera le projet de lectures suivies en feuilleton. Cette subvention est conditionnée par l'organisation d'actions de médiation et d'animation via l'intervention d'auteurs, d'éditeurs, conteurs ou associations œuvrant pour le développement de la lecture (ex : Association Silence on lit).

**Réponse à un appel à projets auprès de la région Paris Île-de-France pour obtenir une aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance.** Par cet AAP, l'INJS envisageait un projet de travaux de restructuration, d'équipement et d'acquisition de matériel dans le cadre d'un espace dédié au CDI sur le FALC.

## LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

Créé par décision du Conseil d'administration en mars 2017, le Comité scientifique est composé de 8 membres et se réunit 2 à 3 fois par an afin de :

- développer une activité de recherche appliquée pluriannuelle à l'INJS pouvant faire l'objet de publication et de diffusion.
- impulser une dynamique et une implication des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques.
- participer à l'amélioration des bonnes pratiques dans l'accompagnement du jeune sourd dans sa globalité.
- contribuer à ouvrir l'INJS sur des partenariats extérieurs et favoriser des projets inter-institutionnels.
- contribuer à la recherche de financements : mécénat, appels à projets et programme de recherche clinique (PHRC)

### SA COMPOSITION

#### **Agnès BO**

Professeur Associé Directeur de formation,  
Département Orthophonie ISTR-UCBL

#### **Samuel BRETAUDEAU**

Inspecteur pédagogique et technique des établissements et services de jeunes sourds, DGCS

#### **Alice CASAGRANDE**

Directrice de la Formation et de la Vie Associative à la FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers & d'Aide à la personne)

#### **Pr André CHAYS**

Professeur des Universités -  
Praticien Hospitalier, Reims

#### **José DOBRZALOVSKI**

Professeur certifié de Langue des Signes Française, CAPES-LSF, Paris VIII

#### **Serge PORTALIER**

Professeur émérite des universités

#### **Isabelle PRANG**

Orthophoniste

#### **Anne RISLER**

Maître de conférences, linguistique des langues signées, Université Lille 3, UFR Humanités, Département Sciences du Langage

## RÉSEAU FRANCOPHONE EN DÉFICIENCE SENSORIELLE ET DU LANGAGE (RFDSL)



### MISSIONS

En adhérant au RFDSL qui regroupe près d'une trentaine d'établissements francophones (France - Afrique - Caraïbes - Belgique - Suisse - Québec), l'INJS Paris soutient le développement des meilleures pratiques professionnelles et organisationnelles :

- Par le partage et le transfert d'expertises spécialisées,
- Par l'échange et la création de liens entre professionnels

L'INJS s'adosse au RFDSL pour structurer son dispositif en mettant en interconnexions :

- Les équipes de terrain
- Les pôles Ressources-experts
- Les projets recherche-actions inter-établissements en l'occurrence avec l'INJA adhérent du RFDSL
- Le comité scientifique
- Les points forts des établissements membres du réseau
- Les laboratoires de recherche et les universités.

Concernant la recherche appliquée qui émane trop souvent des attentes des chercheurs, le dispositif permettra un mouvement ascendant des problématiques de terrain vers les laboratoires et les universités. Soutenue par une organisation interne (Pôles Ressources et Comité scientifique) et rattachée à des instances fonctionnant en réseau (RFDSL et Courtage de Connaissances), cette organisation est plus propice à la recherche de financement et aux appels à projets.



# ACTUALITÉ

## INFOSENS



Réseau d'actions  
pour l'inclusion des personnes  
sourdes et malentendantes

INFOSENS est un réseau d'actions pour favoriser l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes. Infosens répond à un double objectif :

- Accompagner les personnes sourdes et malentendantes dans leur parcours de vie
- Former et informer le grand public pour améliorer une accessibilité dans tous les secteurs

Ainsi, le réseau s'organise pour répondre aux défis de l'inclusion et de l'accessibilité dans notre société. Il s'agit d'apporter des éclairages sur les surdités, leurs incidences au quotidien ainsi que les adaptations existantes intégrant les avancées technologiques et scientifiques.

La coopération et la mise en commun des expertises des différents partenaires sont les principes d'action afin d'œuvrer pour une société plus inclusive.

**Lancé en décembre 2020, le réseau est désormais composé de 7 partenaires :**

- L'INJS de Paris
- La Fédération Hospitalière de France
- La Région Île-de-France
- La Fondation Pour l'Audition
- Le Réseau Francilien Surdité (plus de 20 établissements dans le champ de la surdité en Île-de-France)
- Le FIPHFP
- Le Centre National d'Information sur la Surdité





Durant cette première année, Infosens a développé des actions et des projets sur **3 axes de travail majeurs** :

## 1. Le parcours de vie de la personne sourde

L'Accueil Infosens, pour recevoir physiquement les personnes sourdes, a été relancé en mai 2020 avec pour objectif de les informer sur les démarches du quotidien et les orienter vers les organismes, associations et interlocuteurs compétents.

L'équipe Infosens a également effectué un travail de recensement et de cartographie pour structurer une plateforme ressources au service des personnes sourdes et malentendantes.



## 2. L'accès aux soins

De nombreux supports de communication et d'information ainsi que des modules de formation ont été produits pour parfaire l'accès et le parcours de soins des personnes sourdes et malentendantes. Infosens s'est particulièrement intéressé à la presbycusie, pour améliorer l'information et la prévention sur la surdité liée à l'âge, notamment avec la parution d'un article dans le média universitaire The Conversation. Enfin, des actions sur le dépistage néonatal ont été lancées afin d'améliorer l'accompagnement des familles durant cette période et approfondir la formation des soignants.



**Salon AUTONOMIC**



**Co-intervention avec le Géront'If, gérontopôle d'île-de-France**



**Séminaire avec les Relais handicap En présentiel et distanciel**

### 3. Une insertion socio-professionnelle renforcée

Durant cette première année, l'équipe Infosens a animé de nombreuses sensibilisations auprès des employeurs publics et privés pour améliorer l'inclusion et le maintien dans l'emploi des personnes sourdes et malentendantes. Infosens a également travaillé avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et la Fondation pour l'Audition pour améliorer l'inclusion d'étudiants sourds et malentendants dans l'enseignement supérieur. Près de 100 Relais handicap ont ainsi été sensibilisés aux surdités lors d'un séminaire organisé par Infosens.

Après un démarrage freiné par la crise sanitaire, Infosens a su éclore dans le paysage de la surdité. Son expertise et sa capacité à mobiliser de nombreux acteurs, désormais reconnues, permettront au réseau d'accroître les actions de plaidoyer au service de l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes.





# LE RÉSEAU FRANCILIEN SURDITÉ



## TRAVAIL EN RÉSEAU ET SENSIBILISATION

Le R seau francilien surdit  regroupe une vingtaine d' tablissements et services franciliens repr sentant 2 000 enfants et jeunes sourds sur le territoire. Ce r seau vise   sensibiliser les pouvoirs publics   la surdit ,   am liorer les parcours et   construire des r ponses partenariales au plus pr s des besoins des personnes sourdes. Son ambition s'est concr t s e par la signature d'une Charte le 18 d cembre 2019.



### PR AMBULE

L'am lioration des parcours et de la qualit  de vie des enfants et jeunes d ficients auditifs suscite le renforcement de la coordination des acteurs dans diff rents champs d'intervention et services.

Les diff rents espaces et occasions de rencontres entre les  tablissements et services signataires / adh rents au r seau favorisent une meilleure connaissance de leur champ d'action respectif.

Cela permet de mieux rep rer les contributions de chacun dans les parcours des enfants et des jeunes, les articulations perfectibles, les risques de rupture d'accompagnement et les absences ou carences de r ponse sur certains territoires.

Les  tablissements et services signataires/adh rents souhaitent favoriser la mise en perspective d'actions plus concert es et coordonn es pour d passer les modes de repr sentation et d'intervention habituels. Les partages d'exp riences et d'actions innovantes autorisent la construction de nouvelles r ponses plus ajust es aux besoins des personnes.

### ART 1 - IDENTIT  DU R SEAU

Le r seau francilien surdit  est un regroupement d' tablissements et services publics et priv s sp cialis s en d ficience auditive de la r gion  le-de-France.

Il est compos  de 20 adh rents repr sentant 2000 enfants et jeunes accompagn s et 900 professionnels mobilis s sur le territoire francilien.



## ART 2 - OBJECTIFS DU RÉSEAU

Les adhérents souhaitent établir des collaborations visant principalement à :

- Améliorer la fluidité des échanges entre les établissements et services au bénéfice des enfants et jeunes déficients auditifs
- Rendre visible et accessible l'offre de parcours sur le territoire, pour les jeunes et leurs familles ainsi que pour les partenaires professionnels et institutionnels
- Soutenir des projets communs pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics accompagnés
- Identifier et favoriser les modes d'interventions novateurs
- Développer et diffuser les informations et connaissances en déficience sensorielle
- Promouvoir la cause des personnes vivant avec une déficience sensorielle auprès des partenaires institutionnels

## ART 3 - ORGANISATION DU RÉSEAU

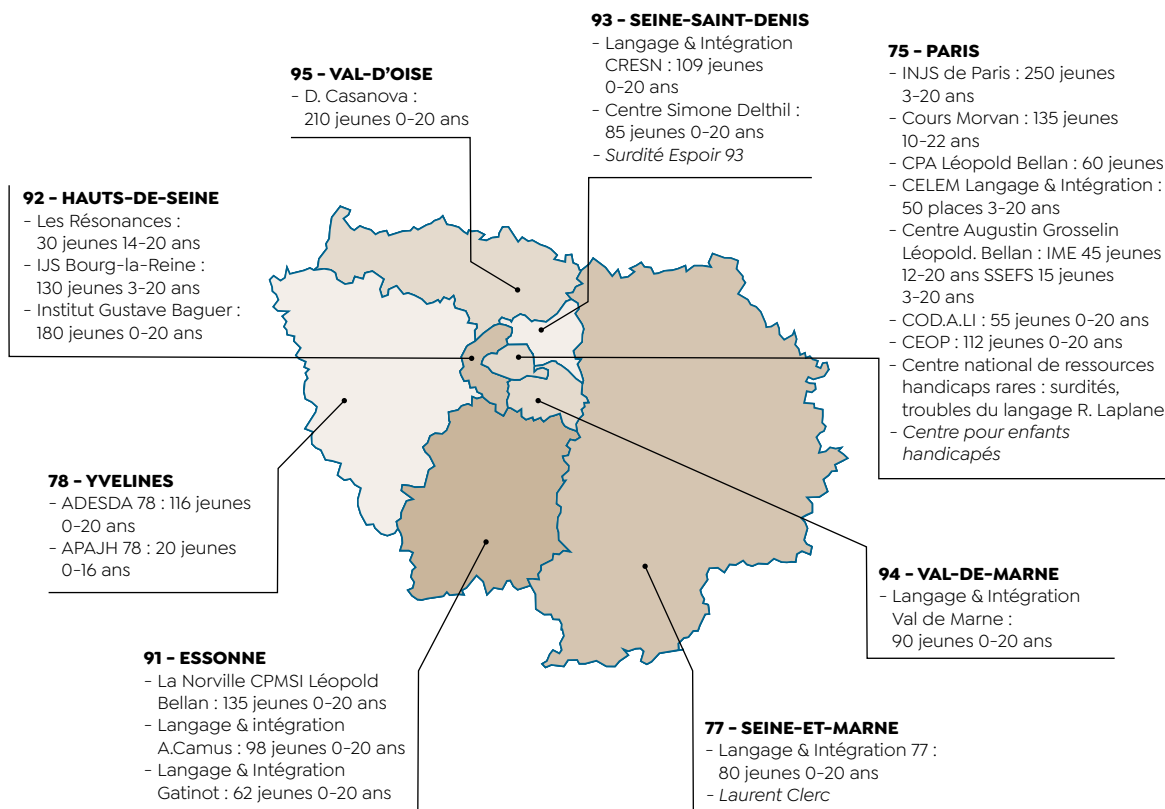
L'animation du réseau est assurée par chacun de ses membres qui contribuent de manière volontaire au développement des échanges.

Les directeurs d'établissements et services membres du réseau sont partenaires et à ce titre, impliqués dans les réflexions, projets et actions engagés par le réseau.

## ART 4 - PRINCIPES DE COLLABORATION AU SEIN DU RÉSEAU

Les établissements et services appartenant au réseau s'engagent dans une relation partenariale de confiance, visant, par des actions collaboratives, à répondre aux objectifs définis collégialement dans l'article 2.

Si l'appartenance au réseau garantit l'autonomie de chacun des membres, elle implique toutefois la participation aux réunions organisées et l'engagement à coopérer activement.







# LA VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DE L'INJS

---



## FAITS MARQUANTS

- **La bibliothèque historique reprend vie avec la découverte de tableaux tombés dans l'oubli**, la recherche d'œuvres oubliées ou non identifiées : Œuvres de Lucien Coutaud passant pour des travaux d'élèves, de Barthélémy Garnier enterrée dans un cagibi inaccessible, de Jacobus Burgers faussement attribuée à Auguste Colas.
- Réouverture du CDI pour le rendre à sa fonction première : l'accueil des jeunes, l'ouverture à la culture et un accès facilité à la lecture et aux informations. Le CDI est un lieu de culture vivant, accessible et très fréquenté.
- **Un partenariat fructueux existe entre le CDI et la Bibliothèque et a permis la création d'un volumineux fonds professionnel à l'usage des équipes.**
- **La découverte d'ouvrages** à la cave en centaines d'exemplaire nous a permis de les distribuer aux descendants de Jacob Rodrigues Pereire après recherche, **des dossiers d'enfants juifs** pendant l'occupation vont être versés au mémorial de la Shoah après dépouillement pour complément d'informations, **des demandes d'héritiers** sur le passé de leurs parents disparus ont pu être satisfaites, **des chercheurs internationaux** ; Pays Bas, Russie, Etats Unis, Espagne, Brésil,... ont pu obtenir des réponses pouvant aboutir à des partenariats futurs.
- **Les partenariats avec des Musées** sont en cours d'élaboration : Musée d'art et d'Industrie André Diligent, la Piscine à Roubaix, Musée des beaux-arts d'Angers, Musée du Val de Marne à Nogent, Carré d'Art à Montpellier...
- **La visite virtuelle** de l'INJS est finalisée et mise en ligne sur le site de l'INJS.
- **Les visites sur site** : entre septembre et fin décembre 2021, **49 groupes ont été accueillis. Une monétisation de ces visites a été présentée au Conseil d'administration pour être mise en œuvre en 2022.**



- **Livre sur l'histoire de l'institut, projet d'ampleur qui devrait aboutir en septembre 2023.**



## BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

- Organiser l'agencement et créer une logique de rangement. S'assurer que tous les livres précieux s'y trouvent, car la bibliothèque est l'endroit le plus sécurisé pour leur conservation.
- Réaliser un inventaire le plus exhaustif possible pour le comparer avec les catalogues antérieurs afin d'objectiver l'évolution de ce fonds.
- Faciliter l'accueil et les recherches pour les utilisateurs, faire connaître ce fonds, le rendre aisément accessible tant en interne qu'en externe.



## LES ŒUVRES DE LUCIEN COUTAUD



Deux grandes fresques ornaient les murs des réfectoires de l'INJS, depuis les années 1930. L'immense réfectoire des grands élèves, durant la rénovation de 1999-2000, a été divisé en plusieurs salles, tout en conservant une partie de ces œuvres. La partie ne pouvant pas être conservée a été déposée, et deux grandes reproductions sur toile ont été réalisées puis installées dans la nouvelle salle des professeurs. Les originaux, des toiles marouflées en mauvais état suite à leur dépose, sont conservés dans les réserves de l'Institution.

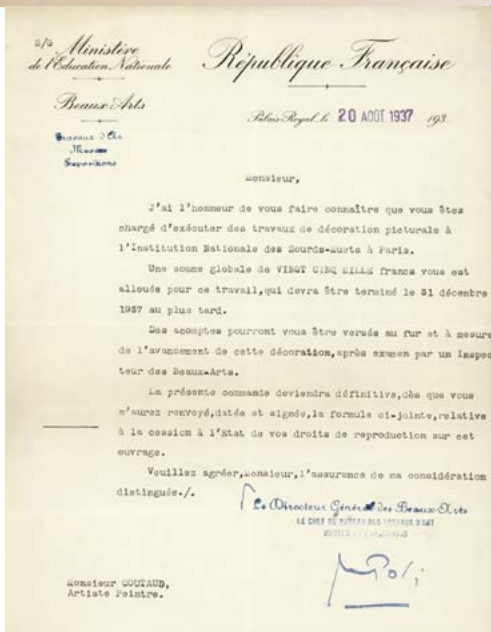
La moitié ayant pu être sauvegardée sur son site originel est désormais

visible de tous et mise en valeur dans la salle Ferdinand Berthier, inaugurée en novembre 2021.

Au sein de l'Établissement, ces œuvres avaient la réputation d'être « d'anciens travaux d'élèves », jusqu'à ce que l'on retrouve dans la Bibliothèque un ouvrage sur ce « peintre du surréel » Lucien Coutaud. Né dans le Gard en 1904, il arrive à Paris à la fin des années 1920 et se fait rapidement remarquer par le cercle des poètes, peintres, graveurs et décorateurs en vogue à cette époque (Jacques Prévert, Jean Cocteau, André Breton...).



Salle Berthier rénovée en 2021



C'est ce jeune peintre de 33 ans qui reçoit une importante commande de l'État; nous avons retrouvé à la Bibliothèque du Carré d'Art de Nîmes l'original du courrier que la section Beaux-Arts du ministère de l'Éducation nationale lui avait envoyé au mois d'août 1937.

Il travaillera pour les grandes salles parisiennes (Chaillot, Musée des arts décoratifs...) et continuera de peindre et d'exposer des œuvres à la symbolique parfois teintée d'ésotérisme jusqu'à la fin de sa vie. Il décède en 1977 à Paris. Nous avons été aidés dans nos recherches par le Docteur Jean Binder, auteur de plusieurs ouvrages sur la vie et l'œuvre de Lucien Coutaud.

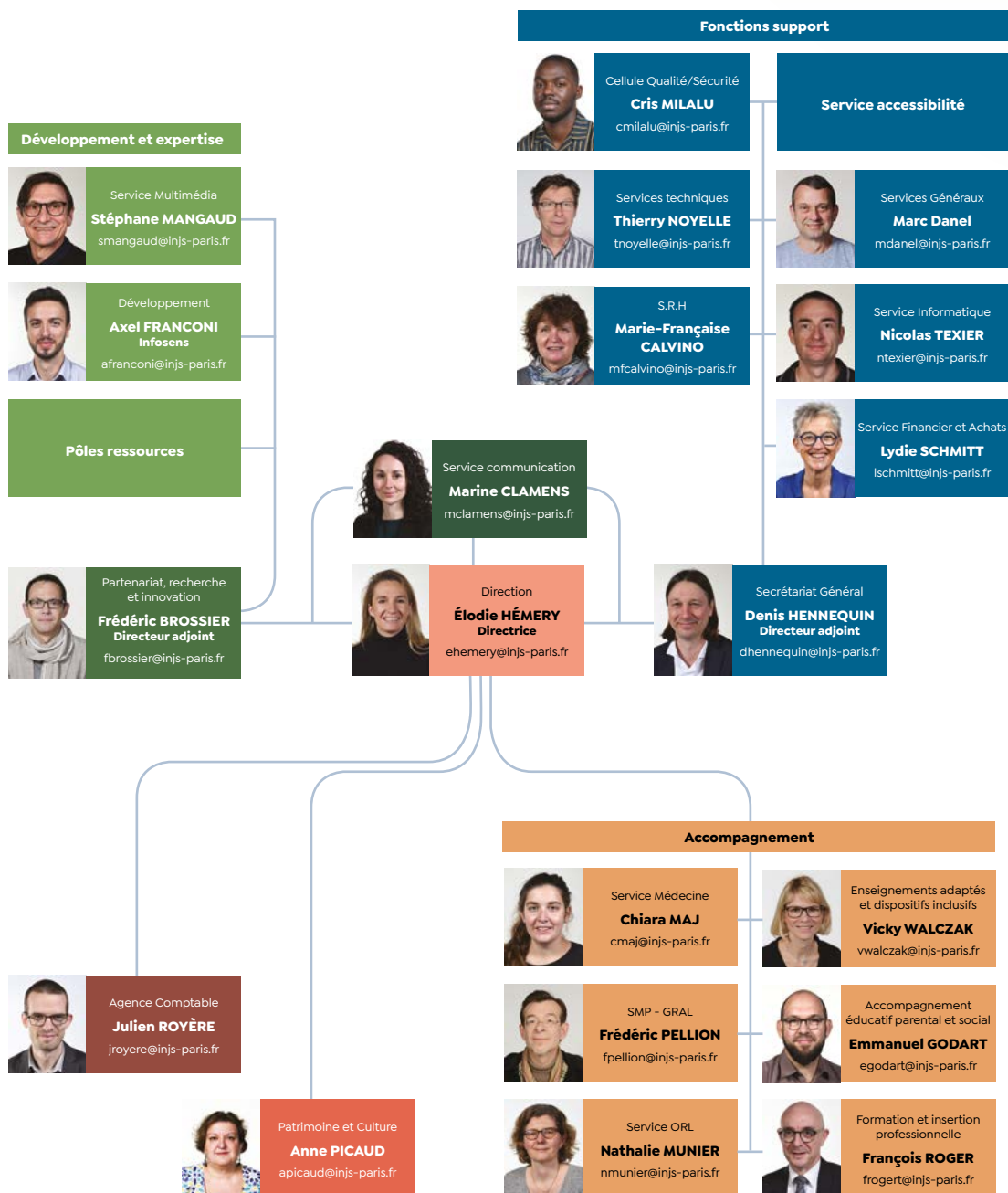


# ORGANISATION GÉNÉRALE

---



# ORGANIGRAMME





## LES EFFECTIFS

# 220



personnes travaillent à l'INJS,  
c'est l'effectif physique rémunéré  
au 31 décembre 2021.

L'effectif en équivalent  
temps plein est de

# 179,14

agents (178,09 ETP en 2020).

# 35

agents sont des travailleurs  
**handicapés** (soit près de 16 % du  
personnel de l'INJS) **et bénéficient de  
l'obligation de l'emploi**, soit au titre  
de la RQTH, soit de la carte d'invalidité.



# BILAN SOCIAL

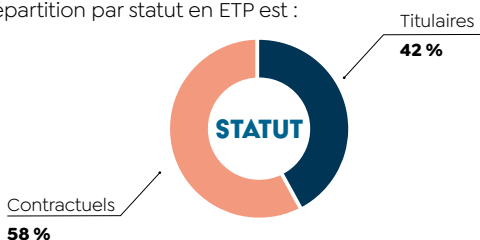
La présentation des données relatives aux ressources humaines est effectuée en année civile.

Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social, les données sont présentées dans la mesure du possible par genre. À compter de 2021, conformément à l'arrêté du 7 mai 2021, plusieurs tableaux ont été ajoutés et sont présentés par catégorie, dans la mesure du possible.

## LA STRUCTURE DU PERSONNEL

### Analyse par statut au 31/12/2021

La répartition par statut en ETP est :



### Rappel

1. À la suite de la création du service accessibilité au niveau du secrétariat général, les interprètes LSF ont été regroupés au niveau des services transversaux.
2. Les surveillants infirmerie sont comptabilisés au SMP.
3. En 2020, le CPSAS est fermé et INFOSENS est créé pour une nouvelle offre de service autour de la surdité.

### Nombre de personnes physiques (y compris en maladie et maternité)

| SERVICES   | TITULAIRES, DÉTACHÉS ET MISE À DISPOSITION |           | CDD       |           | CDI      |           | TOTAL PAR GENRE |            | TOTAL GÉNÉRAL 2021 | TOTAL 2020 | TOTAL 2019 |
|--|--|-----------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------------|------------|--------------------|------------|------------|
|  | H  | F         | H         | F         | H        | F         | H               | F          |                    |            |            |
| Enseignement Général Technique + DE + MAD <sup>1</sup>                         | 12   | 24        | 2         | 15        | 2        | 4         | 16              | 43         | 59                 | 58         | 63         |
| Élèves professeurs   |  |           |           |           |          |           | 0               | 0          | 0                  | 2          | 3          |
| <b>Total Enseignants Cat. A</b>  | <b>12</b>                                  | <b>24</b> | <b>2</b>  | <b>15</b> | <b>2</b> | <b>4</b>  | <b>16</b>       | <b>43</b>  | <b>59</b>          | 60         | 66         |
| <b>Total Codeurs, interfaces scolaires Cat. A</b>                              |  |           | <b>1</b>  | <b>5</b>  |          | <b>1</b>  | <b>1</b>        | <b>6</b>   | <b>7</b>           | 11         | 16         |
| <b>Total Codeurs, interfaces scolaires Cat. B</b>                              |  |           | <b>1</b>  | <b>3</b>  |          | <b>1</b>  | <b>1</b>        | <b>4</b>   | <b>5</b>           |            |            |
| Éducateurs + Chefs de service Cat. A   | 4  | 16        | 2         | 8         |          |           | 6               | 24         | 30                 | 31         | 32         |
| Surveillants de jour et de nuit Cat. C   |  |           | 16        | 10        |          |           | 16              | 10         | 26                 | 24         | 25         |
| <b>Total Service Éducatif Cat. A</b>   | <b>4</b>                                   | <b>16</b> | <b>18</b> | <b>18</b> | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>22</b>       | <b>34</b>  | <b>56</b>          | 55         | 57         |
| <b>Total Service social médical paramédical Cat. A et 4 surv IDE de Cat. C</b> | <b>1</b>                                   | <b>4</b>  | <b>1</b>  | <b>18</b> | <b>3</b> | <b>9</b>  | <b>5</b>        | <b>31</b>  | <b>36</b>          | 38         | 35         |
| Direction et Services administratifs Cat. A                                    | 2  | 4         | 1         | 3         |          |           | 3               | 7          | 10                 | 27         | 27         |
| Direction et Services administratifs Cat. B                                    |  | 3         |           | 2         |          |           | 0               | 5          | 5                  |            |            |
| Direction et Services administratifs Cat. C                                    | 3  | 9         |           |           |          | 1         | 3               | 10         | 13                 |            |            |
| Interprètes LSF Cat. A   |  |           |           | 1         | 1        | 7         | 1               | 8          | 9                  | 9          | -          |
| Sces gén, techniques, Informatique, multimédia Cat. A                          |  |           |           |           | 1        |           | 1               | 0          | 1                  | 15         | 14         |
| Sces gén, techniques, Informatique, multimédia Cat. B                          | 3  |           |           |           |          |           | 3               | 0          | 3                  |            |            |
| Sces gén, techniques, Informatique, multimédia Cat. C                          | 3  | 5         | 3         |           | 1        |           | 7               | 5          | 12                 |            |            |
| INFOSENS   |  |           | 1         | 1         |          | 2         | 1               | 3          | 4                  | 3          | 11         |
| <b>Total Services transversaux</b>   | <b>11</b>                                  | <b>21</b> | <b>5</b>  | <b>7</b>  | <b>3</b> | <b>10</b> | <b>19</b>       | <b>38</b>  | <b>57</b>          | 54         | 52         |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>28</b>                                  | <b>65</b> | <b>28</b> | <b>66</b> | <b>8</b> | <b>25</b> | <b>64</b>       | <b>156</b> | <b>220</b>         | 218        | 226        |

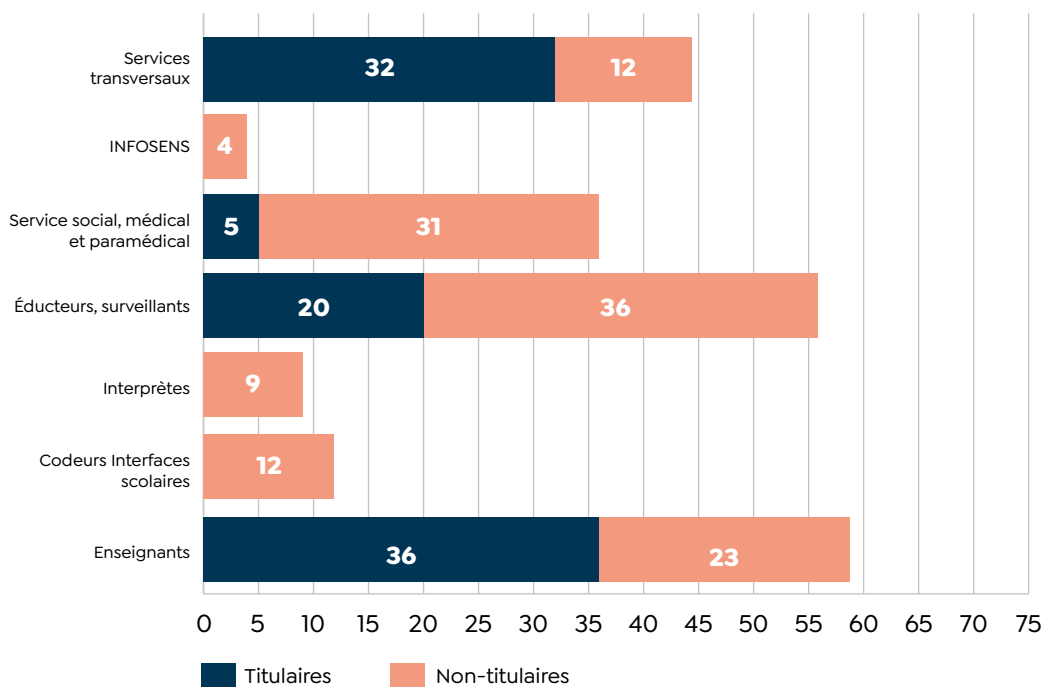
<sup>(1)</sup> y compris mise à disposition et fonction de professeur sur crédits non enseignant

## Nombre de personnes en ETP (y compris en maladie et maternité)

| SERVICES   | TITULAIRES, DÉTACHÉS ET MISE À DISPOSITION |              | CDD          |              | CDI         |             | TOTAL PAR GENRE |               | TOTAL GÉNÉRAL 2021 | TOTAL 2020 | TOTAL 2019 |
|--|--|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-----------------|---------------|--------------------|------------|------------|
|  | H  | F            | H            | F            | H           | F           | H               | F             |                    |            |            |
| Enseignement Général Technique + DE + Mises à disposition <sup>(1)</sup> | 11,02                                      | 22,53        | 1,3          | 15           | 2           | 3,57        | 14,32           | 41,1          | <b>55,42</b>       | 55,04      | 55,66      |
| Élèves professeurs   |  |              |              |              |             |             |                 |               | <b>0</b>           | 1,6        | 2,4        |
| <b>Total Enseignants</b>   | <b>11,02</b>                               | <b>22,53</b> | <b>1,3</b>   | <b>15</b>    | <b>2</b>    | <b>3,57</b> | <b>14,32</b>    | <b>41,1</b>   | <b>55,42</b>       | 56,64      | 58,06      |
| <b>Total Codeurs, interfaces scolaires</b>                               |  |              | <b>2</b>     | <b>7,8</b>   |             | <b>1,34</b> | <b>2</b>        | <b>9,14</b>   | <b>11,14</b>       | 11         | 11,05      |
| Éducateurs + Chefs de service  | 4  | 15,2         | 2            | 7,8          |             |             | 6               | 23            | <b>29</b>          | 30,11      | 31,51      |
| Surveillants de jour et de nuit  |  |              | 5,88         | 4,15         |             |             | 5,88            | 4,15          | <b>10,03</b>       | 8,97       | 9,32       |
| <b>Total Service Éducatif</b>  | <b>4</b>                                   | <b>15,2</b>  | <b>7,88</b>  | <b>11,95</b> | <b>0</b>    | <b>0</b>    | <b>11,88</b>    | <b>27,15</b>  | <b>39,03</b>       | 39,08      | 40,83      |
| <b>Services social, médical et paramédical</b>                           | <b>0,5</b>                                 | <b>3,8</b>   | <b>0,26</b>  | <b>10,56</b> | <b>1,72</b> | <b>5,03</b> | <b>2,48</b>     | <b>19,39</b>  | <b>21,87</b>       | 22,98      | 20,54      |
| Direction et Services administratifs                                     | 5  | 15,6         | 1            | 5            |             | 1           | 6               | 21,6          | <b>27,6</b>        | 26,52      | 26,4       |
| Interprètes LSF  |  |              |              | 0,43         | 0,7         | 3,46        | 0,7             | 3,89          | <b>4,59</b>        | 4,38       | -          |
| Services généraux, techniques, Informatique, multimédia                  | 6  | 5            | 3            |              | 1,79        |             | 10,79           | 5             | <b>15,79</b>       | 14,79      | 13,8       |
| INFOSENS   |  |              | <b>1</b>     | <b>0,7</b>   |             | <b>2</b>    | <b>1</b>        | <b>2,7</b>    | <b>3,7</b>         | 2,7        | 7,14       |
| <b>Total Services transversaux</b>                                       | <b>11</b>                                  | <b>20,6</b>  | <b>5</b>     | <b>6,13</b>  | <b>2,49</b> | <b>6,46</b> | <b>18,49</b>    | <b>33,19</b>  | <b>51,68</b>       | 48,39      | 47,34      |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>   | <b>26,52</b>                               | <b>62,13</b> | <b>16,44</b> | <b>51,44</b> | <b>6,21</b> | <b>16,4</b> | <b>49,17</b>    | <b>129,97</b> | <b>179,14</b>      | 178,09     | 177,82     |

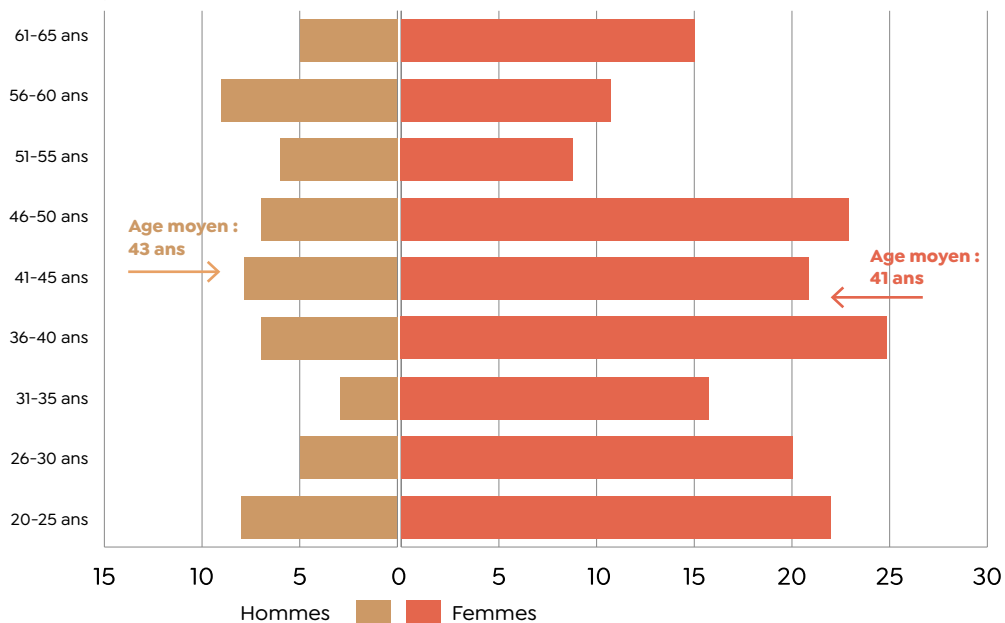
<sup>(1)</sup> y compris mise à disposition et fonction de professeur sur crédits non enseignant

## Répartition des effectifs 2021 par service



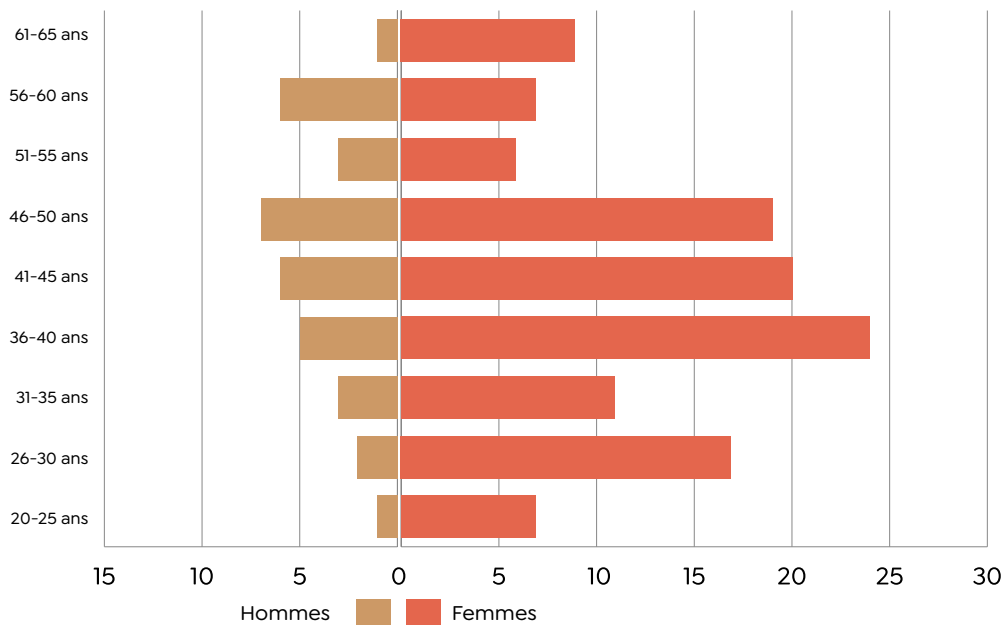
## LES INDICATEURS SOCIAUX

### Pyramide des âges



### Pyramide des âges par catégorie

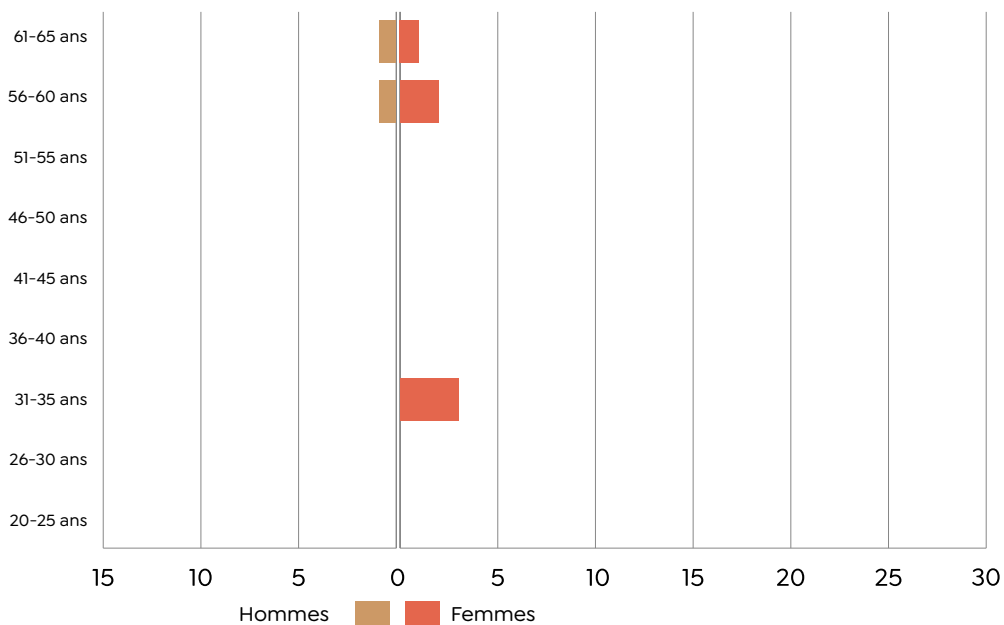
Catégorie A





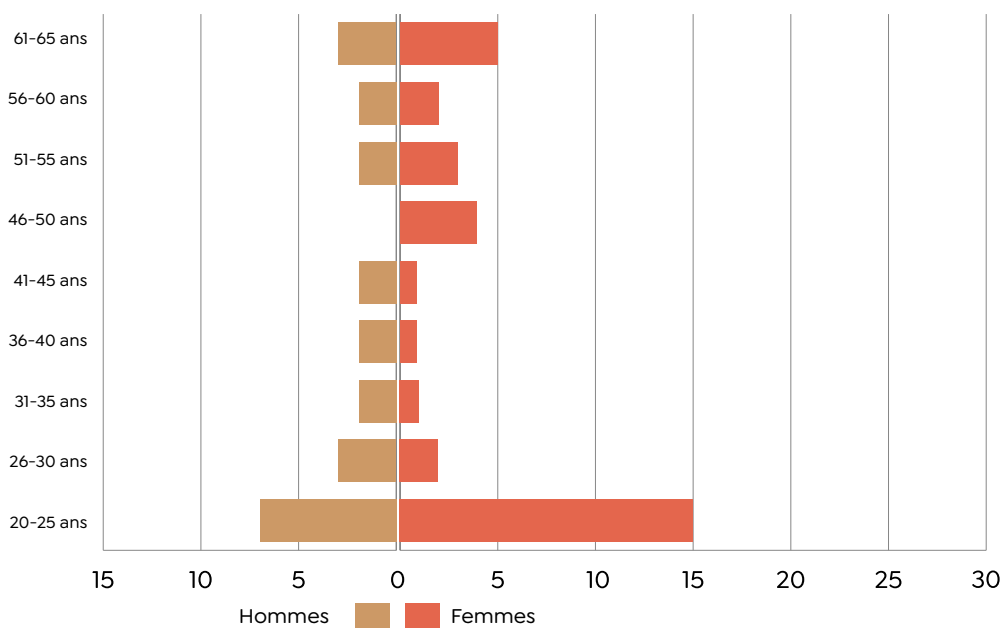
### Pyramide des âges par catégorie

Catégorie B



### Pyramide des âges par catégorie

Catégorie C



### Temps partiel choisi par les agents au 31/12/2021

|                                    | 70%      |          | 80%      |           | 90%      |          | TOTAL     |
|------------------------------------|----------|----------|----------|-----------|----------|----------|-----------|
|                                    | H        | F        | H        | F         | H        | F        |           |
| Enseignants                        |          | 1        |          | 1         |          |          | 2         |
| Codeurs, interfaces scolaires      |          |          |          | 1         |          |          | 1         |
| Éducateurs                         |          |          |          | 5         |          |          | 5         |
| Service Social Medical Paramedical |          |          |          | 2         |          | 1        | 3         |
| Service Transversaux               |          |          |          | 2         |          |          | 2         |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>0</b> | <b>1</b> | <b>0</b> | <b>11</b> | <b>0</b> | <b>1</b> | <b>13</b> |

### Le compte épargne temps (CET) par catégorie en 2021

| CAT.         | NOMBRE D'AGENTS AYANT OUVERT UN CET AU 31/12/2021 | NOMBRE D'AGENTS AYANT DÉPOSÉS DES JOURS DE CET | NOMBRE D'AGENTS AYANT MONÉTISÉS DES JOURS DE CET | NOMBRE DE JOURS DE CET UTILISÉS DANS L'ANNÉE | NOMBRE DE JOURS MONÉTISÉS | INDEMNISATIONS | NOMBRE DE JOURS DE CONGÉS VERSÉS SUR CET FIN 2021 |
|--------------|---|--|--|--|---------------------------|----------------|---|
| A            | 2   | 8  | 2  | 2  | 12                        | 1 620 €        | 44  |
| B            | 0   | 3  | 0  | 0  | 0                         | 0 €            | 14  |
| C            | 4   | 9  | 2  | 10   | 9                         | 675 €          | 53  |
| <b>TOTAL</b> | <b>6</b>  | <b>20</b>                                      | <b>4</b>   | <b>2</b>                                     | <b>21</b>                 | <b>2 295 €</b> | <b>111</b>  |

### Les absences pour congé maladie ordinaire

|                                    | NOMBRE D'AGENTS ARRÊTÉS AU MOINS UNE FOIS | NOMBRE D'ARRÊTS DE TRAVAIL | NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE | % D'AGENTS ARRÊTÉS SUR EFFECTIF | EFFECTIF PHYSIQUE | NOMBRE MOYEN DE JOURS D'ARRÊTS PAR AGENT ARRÊTÉ | TAUX D'ABSENCE |
|------------------------------------|---|----------------------------|---------------------------|---------------------------------|-------------------|---|----------------|
| Enseignants                        | 26  | 41                         | 716                       | 44 %                            | 59                | 28  | 7 %            |
| Codeurs, interfaces scolaires      | 9   | 12                         | 72                        | 75 %                            | 12                | 8   | 4 %            |
| Éducateurs                         | 20  | 35                         | 678                       | 67 %                            | 30                | 34  | 13 %           |
| Surveillants                       | 22  | 37                         | 195                       | 85 %                            | 26                | 9   | 4 %            |
| Interprètes                        | 5   | 5                          | 128                       | 56 %                            | 9                 | 26  | 8 %            |
| Service Social Medical Paramedical | 11  | 19                         | 406                       | 31 %                            | 36                | 37  | 7 %            |
| Service Transversaux               | 11  | 19                         | 139                       | 23 %                            | 48                | 13  | 1 %            |
| <b>TOTAL INJS</b>                  | <b>104</b>                                | <b>168</b>                 | <b>2334</b>               |                                 | <b>220</b>        | <b>22</b>                                       | <b>6 %</b>     |

<sup>(1)</sup> 2 temps partiel thérapeutique en 2021

|                                    | CONGÉ MATERNITÉ | MALADIE PROF. | CONGÉ PATERNITÉ |
|------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Enseignants                        | 2               |               |                 |
| Codeurs, interfaces scolaires      | 1               |               |                 |
| Éducateurs                         | 1               |               |                 |
| Surveillants                       |                 |               |                 |
| Interprètes                        |                 | 1             |                 |
| Service Social Medical Paramedical | 3               |               |                 |
| Service Transversaux               |                 |               | 1               |
| <b>TOTAL INJS</b>                  | <b>7</b>        | <b>1</b>      | <b>1</b>        |

## Les absences pour accident de travail

|                                       | NOMBRE D'AGENTS ARRÊTÉS AU MOINS UNE FOIS | NOMBRE D'ARRÊTS DE TRAVAIL | NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE | % D'AGENTS ARRÊTÉS SUR EFFECTIF | EFFECTIF PHYSIQUE | NOMBRE MOYEN DE JOURS D'ARRÊTS PAR AGENT ARRÊTÉ | TAUX D'ABSENCE |
|---------------------------------------|---|----------------------------|---------------------------|---------------------------------|-------------------|---|----------------|
| Enseignants                           | 4   | 8                          | 163                       | 7 %                             | 59                | 41  | 2 %            |
| Codeurs, interfaces scolaires         |   |                            |                           |                                 | 12                |   |                |
| Éducateurs                            | 1   | 1                          | 41                        | 3 %                             | 30                | 41  | 1 %            |
| Surveillants                          |   |                            |                           |                                 | 26                |   |                |
| Interprètes                           |   |                            |                           |                                 | 9                 |   |                |
| Service social médical et paramédical | 1   | 1                          | 35                        | 3 %                             | 36                | 35  | 1 %            |
| Services transversaux                 | 2   | 2                          | 62                        | 4 %                             | 48                | 31  | 1 %            |
| <b>TOTAL INJS</b>                     | <b>8</b>                                  | <b>12</b>                  | <b>301</b>                |                                 | <b>220</b>        | <b>38</b>                                       | <b>1 %</b>     |

## Les absences pour congés longue maladie et longue durée

|                                       | NOMBRE D'AGENTS ARRÊTÉS AU MOINS UNE FOIS | NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE | % D'AGENTS ARRÊTÉS SUR EFFECTIF | EFFECTIF PHYSIQUE | NOMBRE MOYEN DE JOURS D'ARRÊTS PAR AGENT ARRÊTÉ | TAUX D'ABSENCE |
|---------------------------------------|---|---------------------------|---------------------------------|-------------------|---|----------------|
| Enseignants                           | 2   | 730                       | 3 %                             | 59                | 365   | 7 %            |
| Codeurs, interfaces scolaires         |   |                           |                                 | 12                |   |                |
| Éducateurs                            |   |                           |                                 | 30                |   |                |
| Surveillants                          |   |                           |                                 | 26                |   |                |
| Interprètes                           |   |                           |                                 | 9                 |   |                |
| Service social médical et paramédical | 2   | 730                       | 6 %                             | 36                | 365   | 12 %           |
| Services transversaux                 | 1   | 322                       | 2 %                             | 48                | 322   | 3 %            |
| <b>TOTAL INJS</b>                     | <b>5</b>                                  | <b>1782</b>               |                                 | <b>220</b>        | <b>356</b>                                      | <b>5 %</b>     |

## Les mouvements de personnels, année 2020-2021

| ENTRÉES DU PERSONNEL                       | ENSEIGNANTS |          | CODEURS INTERFACES SCOLAIRES |          | EDUCATEURS |          | SURVEILLANTS |           | SOCIAL, MÉDICAL, PARAMÉDICAL |          | SERVICES TRANSVERSAUX |          | TOTAL     |           |
|--|-------------|----------|------------------------------|----------|------------|----------|--------------|-----------|------------------------------|----------|-----------------------|----------|-----------|-----------|
|  | H           | F        | H                            | F        | H          | F        | H            | F         | H                            | F        | H                     | F        | H         | F         |
| Contrat                                    | 1           | 4        |                              | 2        | 2          | 4        | 7            | 12        |                              | 7        | 2                     | 7        | <b>12</b> | <b>36</b> |
| Réintégration (après dispo, C.P., CLD,...) |             |          |                              |          |            |          |              |           |                              |          |                       |          | <b>0</b>  | <b>0</b>  |
| Détachement                                |             |          |                              |          |            |          |              |           |                              |          | 1                     | 2        | <b>1</b>  | <b>2</b>  |
| Mutation                                   |             |          |                              |          |            |          |              |           |                              |          |                       |          | <b>0</b>  | <b>0</b>  |
| Recrutement concours                       |             |          |                              |          |            |          |              |           |                              |          |                       |          | <b>0</b>  | <b>0</b>  |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>1</b>    | <b>4</b> | <b>0</b>                     | <b>2</b> | <b>2</b>   | <b>4</b> | <b>7</b>     | <b>12</b> | <b>0</b>                     | <b>7</b> | <b>3</b>              | <b>9</b> | <b>13</b> | <b>38</b> |

| SORTIES DU PERSONNEL                     | ENSEIGNANTS |           | CODEURS INTERFACES SCOLAIRES |           | EDUCATEURS |           | SURVEILLANTS |           | SOCIAL, MÉDICAL, PARAMÉDICAL |           | SERVICES TRANSVERSAUX |           | TOTAL     |           |
|--|-------------|-----------|------------------------------|-----------|------------|-----------|--------------|-----------|------------------------------|-----------|-----------------------|-----------|-----------|-----------|
|  | H           | F         | H                            | F         | H          | F         | H            | F         | H                            | F         | H                     | F         | H         | F         |
| Démission                                |             |           |                              |           |            | 1         |              |           |                              |           |                       |           | 0         | 1         |
| Fin de contrat                           |             | 3         | 1                            |           |            | 4         | 8            | 10        | 1                            | 6         | 2                     | 2         | 12        | 25        |
| Fin de détachement / détachement sortant |             |           |                              |           |            | 2         |              |           |                              |           | 1                     | 3         | 1         | 5         |
| Retraite                                 |             | 2         |                              |           |            |           |              |           |                              |           |                       | 1         | 0         | 3         |
| Mutation                                 |             |           |                              |           |            |           |              |           |                              |           | 1                     |           | 1         | 0         |
| Licenciement                             |             |           |                              |           |            |           |              |           |                              |           |                       |           | 0         | 0         |
| Congé parental                           |             |           |                              |           |            |           |              |           |                              |           |                       |           | 0         | 0         |
| Congé non rémunéré                       |             |           |                              |           |            |           |              |           |                              | 1         |                       |           | 0         | 1         |
| Disponibilité                            |             |           |                              |           |            |           |              |           |                              |           |                       |           | 0         | 0         |
| Décès                                    |             |           |                              |           |            |           |              |           |                              |           |                       |           | 0         | 0         |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>0</b>    | <b>5</b>  | <b>1</b>                     | <b>0</b>  | <b>0</b>   | <b>7</b>  | <b>8</b>     | <b>10</b> | <b>1</b>                     | <b>7</b>  | <b>4</b>              | <b>6</b>  | <b>14</b> | <b>35</b> |
| <b>TURN OVER 2021 H/F EN % *</b>         | <b>8</b>    | <b>8</b>  | <b>8</b>                     | <b>23</b> | <b>69</b>  | <b>22</b> | <b>18</b>    | <b>22</b> | <b>22</b>                    | <b>22</b> | <b>22</b>             | <b>22</b> | <b>22</b> | <b>22</b> |
| <b>EFFECTIF AU 31/12/2021</b>            | <b>59</b>   | <b>12</b> | <b>30</b>                    | <b>26</b> | <b>36</b>  | <b>57</b> | <b>220</b>   |           |                              |           |                       |           |           |           |
| <b>TURN OVER 2020 H/F EN % *</b>         | <b>17</b>   | <b>64</b> | <b>13</b>                    | <b>50</b> | <b>11</b>  | <b>11</b> | <b>20</b>    |           |                              |           |                       |           |           |           |
| <b>EFFECTIF AU 31/12/2020</b>            | <b>60</b>   | <b>11</b> | <b>31</b>                    | <b>24</b> | <b>38</b>  | <b>54</b> | <b>218</b>   |           |                              |           |                       |           |           |           |
| <b>TURN OVER 2019 H/F EN % *</b>         | <b>14</b>   | <b>29</b> | <b>16</b>                    | <b>59</b> | <b>13</b>  | <b>30</b> | <b>24</b>    |           |                              |           |                       |           |           |           |
| <b>EFFECTIF AU 31/12/2019</b>            | <b>66</b>   | <b>24</b> | <b>32</b>                    | <b>29</b> | <b>31</b>  | <b>44</b> | <b>226</b>   |           |                              |           |                       |           |           |           |

\* Sorties / effectif physique au 31/12/2021 en %

Le turn-over est déterminé sur la base des sorties de personnels de l'effectif concerné, les entrées de personnels ne sont pas prises en compte dans le calcul. La comparaison de l'effectif est effectuée au 31 décembre de 2020 et 2021.

Le turn-over est important chez les surveillants, car ces postes sont occupés par des étudiants qui s'engagent seulement pour un an.

Le taux de rotation de 23 % est calculé par la somme du nombre d'entrées et de sorties d'agents au cours de l'année, divisé par deux, rapporté à l'effectif soit  $((13+38)+(14+35)/2) / 220$ .

Les flux concernent principalement les mouvements de contractuels. Les entrées de contractuels représentent 94 % de l'ensemble des entrées; les fins de contrats représentent 76 % de l'ensemble des sorties.

### Retraites

3 agents ont été admis en retraite en 2021, ces départs représentent moins de 2 % des effectifs en fonction et 6 % des départs. En 2020, les chiffres respectifs étaient de 2 % et de 9 %.

11 postes ont été publiés en 2021 sur la Place de l'Emploi Public, sur la FHF, sur le site internet de l'INJS et Indeed, dont 9 en catégorie A et 2 en catégorie C.

## Extraits de dépenses de personnel

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| Traitement             | 4 472 240 € |
| RIFSEEP                | 377 258 €   |
| Indemnité de résidence | 108 232 €   |
| HSA-HSE                | 96 496 €    |
| ISO - ISO MOD          | 79 248 €    |
| Supplément familial    | 38 615 €    |
| NBI                    | 17 929 €    |
| GIPA                   | 1 324 €     |

## RIFSEEP\* + CIA\*\*

| MONTANTS ANNUELS ET MOYENS PAR GRADE      | ATTRIBUTIONS     | COÛT MOYEN     | EFFECTIF  |
|---|------------------|----------------|-----------|
| Catégorie A - éducateurs spécialisés      | 122 216 €        | 6 111 €        | 20        |
| Catégorie A - hors éducateurs spécialisés | 82 215 €         | 10 277 €       | 8         |
| Catégorie B                               | 50 480 €         | 8 413 €        | 6         |
| Catégorie C                               | 124 225 €        | 5 401 €        | 23        |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                      | <b>379 137 €</b> | <b>6 652 €</b> | <b>57</b> |

\* Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP)

\*\* Complément Indemnitaire Annuel (CIA)









## FOCUS

# LE CONSEILLER EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Le conseil en prévention assiste la Direction dans l'élaboration et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Tenu au secret professionnel, il a pour mission de recenser et supprimer ou limiter les risques professionnels liés aux missions des agents ainsi qu'à leurs espaces de travail. Il doit également prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents.



Il est chargé, entre autres :

- **De mettre à jour le « Document Unique » d'évaluation des risques professionnels**, des causes d'accident du travail et de maladies professionnelles, pour lequel il réalise des entretiens individuels.
- **De réaliser une veille juridique** afin d'actualiser les procédures, protocoles et consignes applicables à l'INJS.
- **De participer à certaines instances** telles que le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

### Bien utiliser son smartphone pour éviter les risques TMS

Le "poids" d'un écran sur votre posture...



La 1ère mauvaise posture que nous prenons tous est celle lorsque nous utilisons nos téléphones portables. Voyez combien le poids subit par vos épaules et votre dos augmente au fur et à mesure que votre tête se penche en avant !



Cette posture, qui n'est pas naturelle, va engendrer des douleurs au niveau du cou, et elle peut aussi dévier la colonne vertébrale et entraîner une scoliose.



## LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le séminaire de formation interne initié en 2018 a été reconduit en 2020 pour permettre à l'ensemble des professionnels et plus particulièrement pour les nouveaux, de mieux appréhender le contexte, l'organisation et les missions de l'INJS.

Le plan de développement des compétences 2021 se décline suivant trois axes principaux, en lien avec la mise en œuvre du projet d'établissement.

- Au total, **44 actions individuelles de formation et 11 actions collectives de formation** ont été organisées.
- **Le budget formation s'élève à 90 000 €**, soit 1 % de la masse salariale. Il a été consommé à hauteur de 73 573 € en Autorisation d'Engagement (AE) et à hauteur de 66 026 € en Crédit de Paiement (CP).
- 56 agents ont ainsi bénéficié de **44 actions individuelles de formation**.
- 36 ont bénéficié de **11 actions collectives de formation**.

### Nombre et coût des formations par axe

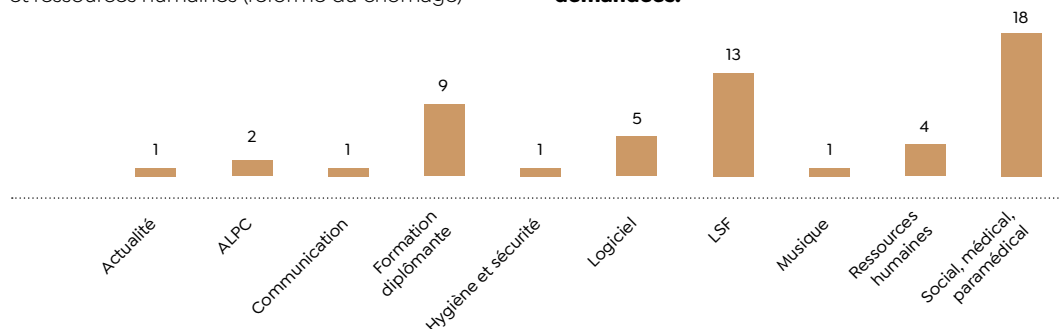
| AXES DU PLAN DE FORMATION   | NOMBRE DE FORMATIONS AGENTS | TOTAL EN €    |
|---|-----------------------------|---------------|
| <b>1. Axes transversaux liés aux besoins institutionnels</b><br>Exemples :<br>- LSF<br>- Actualité RH : loi de transformation de la fonction publique<br>- Accompagner une jeune victime de harcèlement ou de bizutage  | 34                          | 36 759        |
| <b>2. Axes liés au projet d'établissement 2021-2025</b><br>Exemple :<br>- Pilote PIA  | 1                           | 1 800         |
| <b>3. Axes formations liées à l'évolution professionnelle et au développement des compétences</b><br>Exemples :<br>- Communication non violente<br>- Formations thématiques (conduites à risque à l'adolescence, la sanction éducative, la notion de responsabilité)<br>- Stage d'entraînement à la LPC | 20                          | 34 864        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>55</b>                   | <b>73 423</b> |

### DOMAINES DE FORMATION

Les domaines couverts sont variés.

Exemple : communication (prise de parole en public) et ressources humaines (réforme du chômage)

**Les formations du social, médical et paramédical (18 actions) et la LSF (13 actions) sont les plus demandées.**

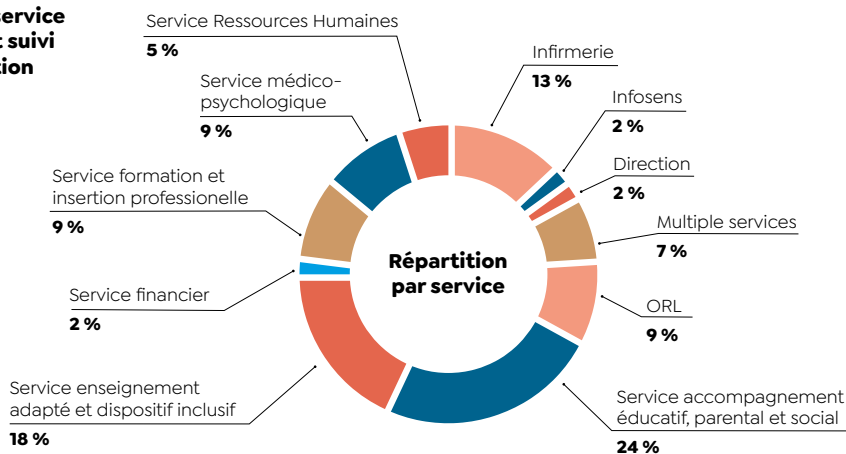


Les agents de l'INJS de Paris ont bénéficié de 864 heures de formation représentant 144 jours (hors formation diplômante).

## FORMATIONS INDIVIDUELLES

| SERVICE   | NOMBRE DE FORMATION | DOMAINE DE LA FORMATION   |
|---|---------------------|---|
| Infirmierie   | 6                   | LSF, bizutage, agressivité, risques suicidaires                 |
| Infosens  | 1                   | Crises et territoires   |
| Direction   | 1                   | LSF   |
| Multiple services                                   | 6                   | LSF, actualité RH, logiciel, PIA                                |
| ORL   | 5                   | Ateliers d'écriture, troubles de l'acquisition du langage       |
| Service accompagnement éducatif, parental et social | 13                  | LSF, CAFERIUS, Pronote  |
| Service enseignement adapté et dispositif inclusif  | 11                  | MEEF, LPC, VES  |
| Service financier                                   | 1                   | Logiciel AddenImmo  |
| Service formation et insertion professionnelle      | 3                   | Logiciel Sketchup, LSF  |
| Service médico-psychologique                        | 5                   | Phénomène clinique propre à la psychose, grapho-psychomotricité |
| Service Ressources Humaines                         | 3                   | Retraite, chômage, discrimination                               |

### Répartition par service des agents ayant suivi au moins une action de formation



## FORMATIONS COLLECTIVES POUR PLUSIEURS SERVICES

Au total, **11 formations collectives** ont été organisées :

- Accompagner une jeune victime de harcèlement ou de bizutage
- Logiciel spécifique (Win M9, Addenda)
- Évolution en ressources humaines (actualité RH et DSN)
- Risques psycho-sociaux
- Pilote PIA
- Formations thématiques pour le service accompagnement éducatif, parental et social
- LSF
- Communication non violente
- Groupe de travail des psychomotriciennes

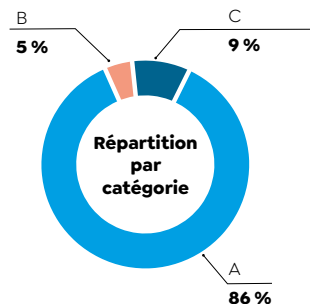
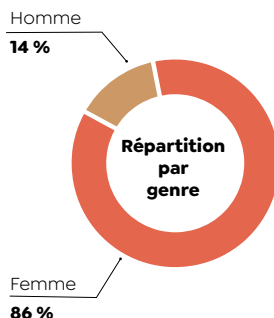
| SERVICE                    | MULTIPLE SERVICE | SERVICE ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF, PARENTAL ET SOCIAL | SERVICE FINANCIER | SERVICE FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNEL | SERVICE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE | TOTAL GÉNÉRAL |
|----------------------------|------------------|---|-------------------|--|------------------------------|---------------|
| Communication              | 1                |   |                   |  |                              | 1             |
| Hygiène et sécurité        | 1                |   |                   |  |                              | 1             |
| Logiciel                   | 1                |   | 1                 | 1  |                              | 3             |
| LSF                        | 1                |   |                   |  |                              | 1             |
| Ressources humaines        | 1                |   |                   |  |                              | 1             |
| Social-Médical-Paramédical | 1                | 3   |                   |  | 1                            | 4             |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>       | <b>6</b>         | <b>3</b>  | <b>1</b>          | <b>1</b>                                     | <b>1</b>                     | <b>11</b>     |

## FORMATIONS DIPLÔMANTES

### 9 actions de formation diplômantes

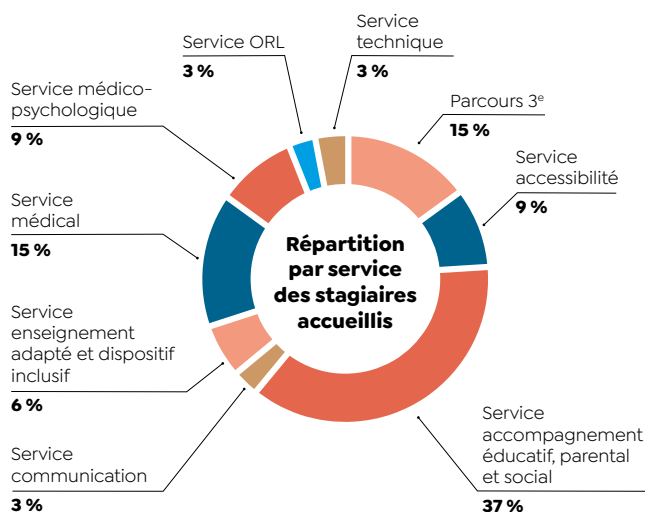
ont été financées :

- 4 validations de diplômes de l'enseignement supérieur (VES)
- 1 diplôme d'état d'ingénierie sociale
- 2 masters MEEF enseignement et surdité
- 1 certification d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERIUS)
- 1 master management des organisations sociales et sanitaires (MOSS)



## LES STAGIAIRES ACCUEILLIS

En 2021, **33 stagiaires** ont été accueillis dans les services, 5 ont bénéficié d'une gratification de stage.



**4 collégiens en 3<sup>e</sup>** ont pu découvrir les métiers suivants, dans le cadre de leur stage de découverte :

- Archiviste
- Orthophoniste
- Médecine générale et ORL
- Infirmière
- Responsable CDI
- Psychomotricienne
- Interprète en langue des signes
- Éducateur spécialisé
- Enseignant



# LES INSTANCES

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le Conseil d'administration se réunit 3 fois durant l'année. Il délibère sur le budget et est informé de l'avancement du projet d'établissement de l'INJS de Paris.

Composition au 01/01/2021

### MEMBRES NOMMÉS

- **Agnès JEANNET**, inspectrice générale des affaires sociales, Présidente du CA
- **Véronique LAFARGE-VILLAIN**, inspectrice de l'Éducation nationale, Académie de Paris, Service de l'École inclusive - Scolarisation en milieu spécialisé (ASHI)
- **Jacques GALVANI**, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap
- **Pierre DENIZIOT**, délégué spécial auprès de la Présidente Région Île-de-France
- **Yves MATILLON**, directeur I.S.T.R, université Claude Bernard - Lyon 1
- **Frédéric PELLION**, psychiatre, responsable du service médico psychologique de l'Institut
- **Brigitte VAZQUEZ**, présidente de l'Amicale des anciens élèves de l'Institut

### MEMBRES ÉLUS

#### Collège n° 1 :

##### Représentant des personnels enseignants

- **Nina LESIEUR**, professeur d'enseignement général
- **Sandy SABATE**, professeur d'enseignement général
- **Hélène SESTER**, professeur d'enseignement général

#### Collège n° 2 :

##### Représentant du personnel éducatif

- **Christophe LEVIEL**, éducateur spécialisé

#### Collège n° 3 :

##### Représentant du personnel administratif et des services généraux

- **Lydie SCHMITT**, responsable du service financier

#### Collège n° 4 :

##### Représentant des parents d'élèves

- **Sophie de SAINTE MARESVILLE**

#### Collège n° 5 :

##### Représentant des élèves

- **Yuliia KRYSOVA**, 2<sup>de</sup> générale au lycée Paul Bert

## LE COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT (CTE)

Le Comité Technique est une instance représentative du personnel dotée de compétences consultatives sur les sujets ayant une incidence sur le fonctionnement et sur l'organisation de l'établissement comme l'organisation et les conditions générales de fonctionnement des services ou la modernisation des méthodes et des techniques de travail et leur incidence.

### MEMBRES REPRÉSENTANT L'ADMINISTRATION

- **Élodie HÉMERY**, directrice, Présidente du CTE
- **Denis HENNEQUIN**, secrétaire général

#### Experts

- **Marie-Françoise CALVINO**, responsable du service des ressources humaines
- **François ROGER**, chef de service formation et insertion professionnelle
- **Vicky WALCZAK**, cheffe de service enseignement adapté et dispositif inclusif
- **Emmanuel GODART**, chef de service accompagnement éducatif, parental et social
- **Anne PICAUD**, Cheffe de service patrimoine

### MEMBRES REPRÉSENTANT LE PERSONNEL (au 01/11/2020)

#### Titulaires

- **Hélène SESTER** - SNJSJA
- **Pascale MASSON** - SNJSJA
- **Rachel MARIN** - SNJSJA
- **Jean-Yves LANGLOIS** - SNJSJA
- **Céline COUMONT** - FO
- **Laure BEYRET** - FO

#### Suppléants

- **Marie MODAT** - SNJSJA
- **Fatima EL ASFAR** - SNJSJA
- **Youssef ALAMI** - SNJSJA
- **Razika MADAD** - SNJSJA
- **Sonia HASSANI** - FO
- **Isabelle DELORD** - FO

## LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des personnels ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il se réunit au moins une fois par trimestre, en application du décret N° 2011-774 du 28 juin 2011 et au 2 octobre 2017.

### MEMBRES REPRÉSENTANT L'ADMINISTRATION

- **Élodie HÉMERY**, directrice, Présidente du CHSCT
- **Denis HENNEQUIN**, secrétaire général

### MEMBRES REPRÉSENTANT LES PERSONNELS,

désignés par les organisations syndicales représentées au CTE (au 31/12/21)

#### Titulaires

- **Alice PERLIN** - SNJSJA
- **Caroline YÉ** - SNJSJA
- **Myriam DOUCET** - SNJSJA
- **Laure BEYRET** - FO

#### Suppléants

- **Martial LATOUR** - SNJSJA
- **Fabrice PENOT** - SNJSJA
- **Benoît HOURNON** - SNJSJA
- **Sylvie CAYROU** - FO

### MEMBRES À TITRE CONSULTATIF

- **Dr Jean-Guillaume HAHN**, médecin de prévention
- **Françoise LALLIER**, inspectrice santé & sécurité au travail
- **Cris MILALU**, conseiller de prévention
- **Christophe VERNET**, assistant de prévention

## LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale a pour objectif de favoriser la participation et l'expression des familles et des élèves au fonctionnement de l'institut par le biais de leurs représentants, élus chaque année en début d'année scolaire. Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressante de fonctionnement de l'établissement.

### 8 MEMBRES ÉLUS

- **4 représentants des familles** ou représentants légaux des élèves
- **4 représentants des élèves**

### 6 MEMBRES DÉSIGNÉS

- **3 représentants des organisations syndicales** (désignation en fonction de la représentativité au CTE de l'INJS)
- **1 représentant pour le ministère de tutelle**
- **1 représentant pour l'ARS**
- **1 représentant pour le Conseil d'Administration de l'INJS**

Chaque membre titulaire élu a un suppléant.

### 1 MEMBRE AVEC VOIX CONSULTATIVE :

La directrice ou son représentant





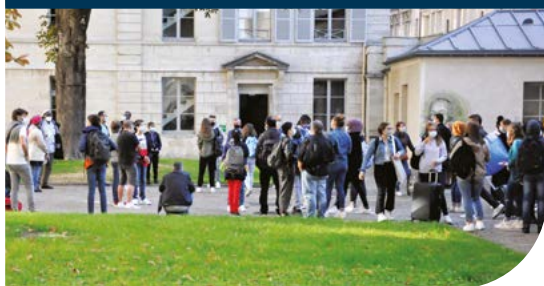






# 2020 / 2021

## EN IMAGES



Septembre 2020 **Rentrée**



Novembre 2020 **Fête de l'Abbé de l'Épée**



Janvier 2021 **Journée Portes Ouvertes**





Janvier 2021 **Rencontre F.Hollande**



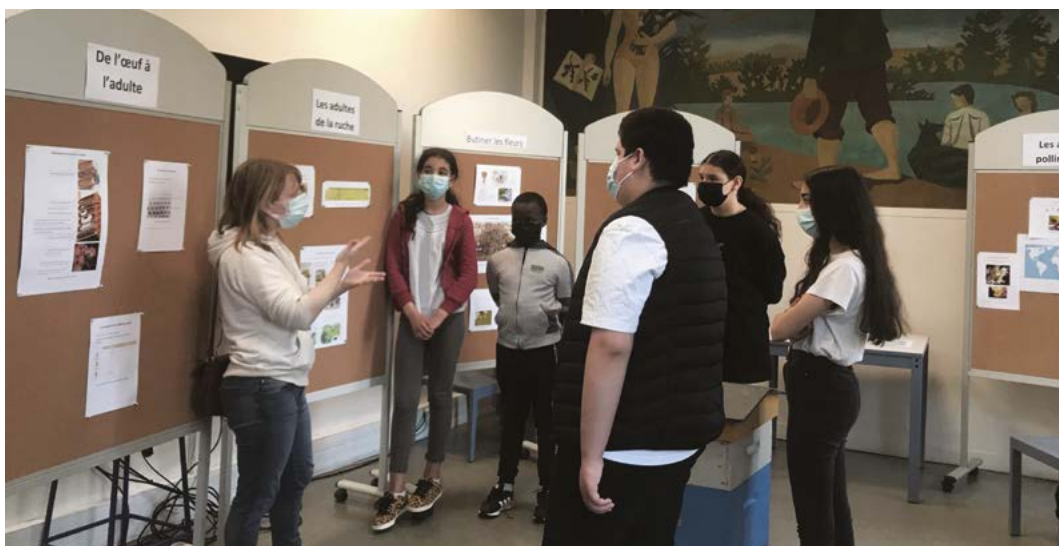
Février 2021 **Vente de miel à l'institut**



Mars 2021 **Journée institutionnelle**



Avril 2021 **ASSR Trotтинettes**



Mai 2021 **Expo Rucher**



Juin 2020 Inauguration CAP Signalétique



Juin 2020 TOUMBACK



Juillet 2020 Journée institutionnelle





# GLOSSAIRE

**AGEFIPH** : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

**ARS** : agence régionale de santé

**ASH** : adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

**CAFERUIS** : certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

**CAPA** : certificat d'aptitude professionnelle en alternance

**CAPEJS** : certificat d'aptitude pour l'enseignement auprès des jeunes sourds

**CET** : compte épargne temps

**CHSA** : centre hospitalier Saint-Anne

**CHSCT** : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

**CIM-10** : classification internationale des maladies, 10<sup>e</sup> révision

**CNRS** : centre national de la recherche scientifique

**CPSAS** : centre de promotion sociale des adultes sourds

**CRPMS** : centre de recherches psychanalyse, médecine et société, université Paris Diderot

**CTE** : comité technique d'établissement

**CVS** : conseil de la vie sociale

**dB** : décibel

**DASCO** : direction des affaires scolaires (Ville de Paris)

**DGCS** : direction générale de la cohésion sociale

**DGESCO** : direction générale de l'enseignement scolaire

**DGLFLF** : délégation générale à la langue française et aux langues de France

**DUI** : document unique informatisé

**EN** : éducation nationale

**ETP** : équivalent temps plein

**FALC** : facile à lire et à comprendre

**FHF** : fédération hospitalière de France

**FIPHFP** : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

**FLE** : français langue étrangère

**FO** : force ouvrière

**GRAL** : groupe de recherche sur les troubles des apprentissages et du langage

**INJA** : institut national des jeunes aveugles

**INS-HEA** : institut national supérieur formation et recherche - handicap et enseignements adaptés

**ISTR** : institut des sciences et techniques de la réadaptation

**LfPC** : langue française parlée complétée

**LPC** : langage parlé complété

**LSF** : langue des signes française

**OFII** : office français de l'immigration et de l'intégration

**PHRC** : programme hospitalier de recherche clinique

**PIA** : projet individualisé d'accompagnement

**PLI** : projet linguistique institutionnel

**PLP** : projet linguistique personnalisé

**PPS** : projet personnalisé de scolarité

**PRPI** : projet recherche partenariat et innovation

**RFDSL** : réseau francophone en déficience sensorielle et du langage

**RFS** : réseau francilien surdité

**RPI** : recherche, partenariat et innovation

**SMP** : service médico-psychologique

**SNJSJA** : syndicat des instituts de jeunes sourds et de jeunes aveugles

**SRAE** : structure régionale d'appui et d'expertise

**TELSF2** : test de langue des signes française

**UFA** : unité de formation d'apprentis

**UF-SSP** : unité fonctionnelle « Surdité et souffrance psychique », GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences

**VAE** : valorisation des acquis et de l'expérience

**VES** : validation des études supérieures

**Directrice de la publication** Élodie Hémerly •

**Coordination** Audrey Bourlot •

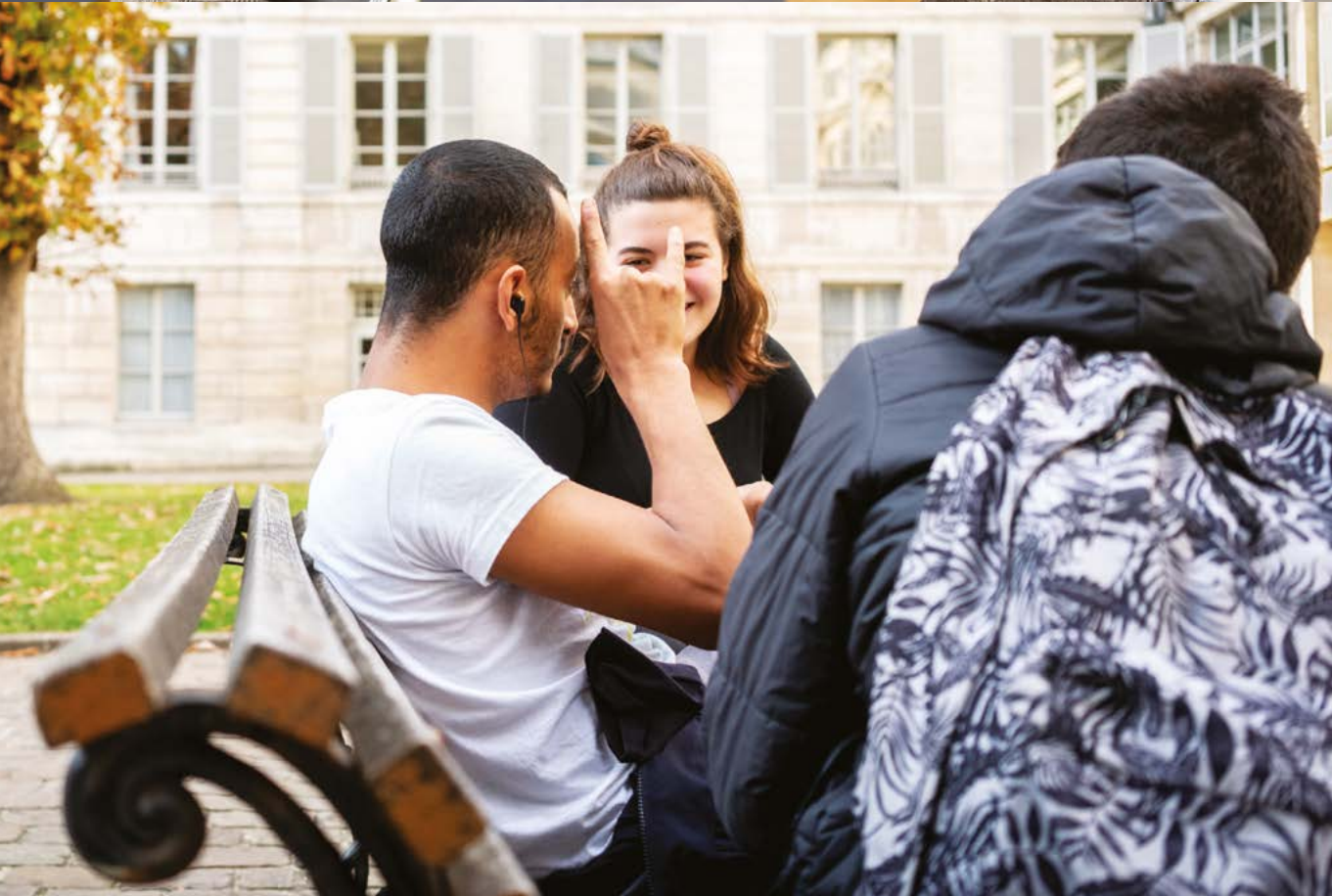
**Comité de rédaction** Marie-Françoise Calvino, Arlette Chenevot, Marine Clamens, Isabelle Ducroquet, Moncol Ear, Emmanuel Godart, Denis Hennequin, Solenne Kerner, Françoise Larroche, Julie Marchand-Huvelin, Dr Chiara Maj, Dr Nathalie Munier, Dr Frédéric Pellion, Anne Picaud •

**Crédit photos** Florence Levillain pour l'INJS / Signatures, INJS •

**Création graphique et réalisation** www.pension-complete.com •

**Impression** La Marquise

Imprimé sur papier 100 % PEFC - avec encres végétales







**institut national  
de jeunes sourds  
de Paris**

254, rue Saint-Jacques  
75 005 Paris  
01 53 73 14 00  
[www.injs-paris.fr](http://www.injs-paris.fr)  
[direction@injs-paris.fr](mailto:direction@injs-paris.fr)